

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Édition de dimanche	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur : HENRI BOURASSA

Impérialisme ou Nationalisme?

Les vraies questions. — M. Laflamme et M. Murphy — M. Meighen et la politique impériale

La campagne électorale entre dans sa dernière phase. D'ici deux semaines, la course aux candidatures sera finie; dans un mois, le peuple souverain, selon la formule consacrée, — menue et boursoufflée comme tout le jargon démocratique — le peuple souverain aura rendu son jugement et choisi les hommes qui le gouverneront, et le berneront, cinq années durant.

Jamais peut-être, en Canada, une élection générale ne s'est faite dans des conditions moins encourageantes (sauf sur un point: la déchéance des vieux partis). Jamais, débat électoral ne s'est poursuivi dans une telle méconnaissance des réalités primordiales, avec un pareil mépris des principes fondamentaux de l'ordre social, avec un semblable insouciance des intérêts vitaux de la nation, des causes profondes du malaise dont elle souffre.

Il semblerait que tout le monde s'est donné pour programme d'exclure de la discussion tout ce qui importe. Aucun des chefs, des sous-chefs et des organes de parti n'a pris une attitude quelconque sur les problèmes de tout premier ordre que le prochain parlement devra résoudre, sous peine de laisser l'ordre social et politique aller à la dérive.

Malaise social, rupture de l'équilibre économique, désertion des campagnes, encombrement des villes, rivalité croissante entre l'Est et l'Ouest, immigration, relations extérieures, dangers possibles de guerre, obligations impériales: sur tout cela, pas une déclaration substantielle, pas un mot décisif; M. Crerar et M. King sont aussi réticents que M. Meighen; M. Gouin, M. Lemieux aussi muets que M. Normand et M. Monty.

* * *

De tous les hommes marquants qui se portent candidats pour l'un ou l'autre des trois partis, deux seuls ont, jusqu'ici, touché partiellement au problème très complexe des relations du Canada avec l'Angleterre, de sa situation dans l'Empire, de son statut international. M. Laflamme, candidat libéral dans la circonscription de Drummond-Arthabaska, a posé au premier ministre une série de questions sur ce problème qui, déclare-t-il, "domine tous les autres". M. Murphy, ancien secrétaire d'Etat, a également interrogé le premier ministre sur la dernière Conférence de Londres, sur la politique navale du ministère, sur la mission de M. Borden à Washington.

Dans son dernier discours à Montréal, M. Meighen a répondu peu de chose à M. Murphy, rien à M. Laflamme.

Le premier ministre s'étonne, non sans raison, que ses adversaires libéraux aient attendu trois mois pour l'interroger sur son attitude à Londres. Il en avait conclu et il croit encore qu'il a exprimé, à Londres, "les opinions de la grande masse du peuple canadien" (the views and opinions of the great mass of the Canadian people).

La conclusion était prématurée, puisque, jusqu'ici, personne ne sait ce que M. Meighen a dit ou fait à Londres, et qu'il n'a pas encore daigné en faire part à son peuple, comme aurait dit Guillaume de Prusse. Le rapport publié à Londres ne renferme que les discours "d'ouverture", assez intéressants mais plutôt vagues, quelques rapports spéciaux et un fort maigre "sommaire" des conclusions et des vœux adoptés. Ce document n'a encore reçu aucune publicité au Canada. Du reste, les délibérations les plus importantes, les accords substantiels, d'où résulteront les conséquences les plus graves: — engagements diplomatiques, armements, participation aux guerres futures de l'Angleterre — restent dans l'ombre. Nous savons ce que M. Meighen a dit avant la conférence, rien de ce qu'il a dit et entendu au cours des délibérations.

* * *

A la séance d'ouverture, le 20 juin, M. Meighen a réclamé la publicité la plus complète possible. "It is essential that we fully inform the public of our proceedings", disait-il à M. Lloyd George. Sans doute, ajoutait-il avec raison, il faut tenir compte des exigences de situation, "the right of privacy of governments and peoples other than our own... but I venture to suggest that it is better on the long run to err on the side of publicity than on the side of secrecy". Il y a quatre mois, on le voit, M. Meighen préférait les dangers d'une publicité trop étendue à ceux du secret; il voulait même limiter l'usage du scellé diplomatique aux exigences des gouvernements étrangers. Les maîtres de l'Empire furent d'avis contraire; ils imposèrent le régime du secret quasi-total et, comme toujours, les *bloated colonials* se soumièrent. M. Meighen comme les autres. Aujourd'hui, il juge que le bref *summary* imprimé à Londres et à peu près inconnu au Canada suffit amplement aux besoins de l'opinion publique. Bien plus, il trouve mauvais qu'on l'interroge sur sa mission impériale et qu'on discute les rares points mis à jour par ce document enveloppé de mystères. C'est ce qu'il a dit, vendredi, aux snobs et aux snobinettes réunis à l'hôtel Windsor pour lui faire fête.

Le premier ministre a jusqu'ici gardé le silence sur cette question afin, dit-il, d'éviter qu'elle ne tombe dans le domaine de la discussion des partis. Il voudrait que tout le problème de nos relations impériales et internationales fût traité "par toute la nation", sans conflit d'opinions (should be treated by Canadians as a whole nation, and not become a subject of division, party division or other division among us). C'est un beau rêve; mais il n'est réalisable effectivement qu'avec une monarchie absolue, dont le chef peut dire, en toute vérité: "Tel est mon mot"; ou, théoriquement, sous un régime de communisme absolu, alors que le suffrage universel déciderait, par plébiscite, de la politique étrangère du pays, de ses alliances, de ses armements, de la paix et de la guerre; et encore, sous ce dernier régime, pour qu'il n'y ait "aucune division", faudrait-il que les décisions populaires fussent toujours unanimes, qu'il n'y eût jamais une majorité et une minorité.

On peut absoudre M. Meighen de toute inclination vers le communisme — à moins qu'il n'en fût le Lemme. Peut-être ne détestait-il pas la dictature, à condition d'en être le Bonaparte; mais, quoi qu'en dise M. King, on peut lui concéder assez de bon sens pour ne pas croire à son intronisation immédiate ou prochaine. Il se réclame, comme ses compétiteurs, de la démocratie majoritaire, du gouvernement électif et parlementaire, et même du régime des partis. Or, sous ce triple système, la politique extérieure (impériale ou internationale), tout comme les mesures d'administration interne, est amorcée par l'exécutif, votée ou rejetée par la majorité parlementaire et finalement approuvée ou blâmée par le corps électoral, dans le choix de ses mandataires. Comment, alors, éviter la discussion et la division?

* * *

M. Meighen prétend qu'en ces graves matières de politique impériale ou étrangère, qui, de fait, dominent et affectent toute

notre politique intérieure, l'opposition devra toujours accepter la direction du ministère, et le peuple toujours approuver ce que la coalition des partis lui imposera? S'il est renversé du pouvoir, s'engage-t-il d'avance à appuyer la politique impériale ou étrangère de son successeur, quel qu'il soit? Promet-il de recommander au peuple ou à la fraction du peuple qui lui fera confiance de toujours accepter la politique du ministère qui commandera la majorité du parlement?

Si le ministère de demain ou d'après-demain veut l'indépendance du Canada, la rupture de la Confédération au profit des provinces de l'Ouest, l'annexion aux Etats-Unis; ou, plus simplement, s'il revient à la politique traditionnelle établie par Macdonald et Cartier et qu'il se prononce résolument contre toute participation du Canada aux guerres de l'Empire, contre toute coopération des forces canadiennes, de terre ou de mer, et des forces impériales, M. Meighen prend-il l'engagement d'appuyer cette politique afin d'éviter toute division?

Et s'il se refuse à se lier ainsi les mains, — en quoi il aura parfaitement raison — de quel droit exige-t-il que tous les Canadiens se rallient, sans mot dire et les yeux fermés, à sa politique impériale? Prend-il avoir, à lui tout seul, la liberté d'examen, la liberté d'opinion, la liberté de discussion et la liberté d'exécution?

Cette exigence serait d'autant plus exorbitante que personne ne sait encore ce que M. Meighen se propose de faire en tout ce qui touche aux relations extérieures du Canada.

Quelques jours avant de revenir à Montréal, le premier ministre, de passage à Hamilton, a exprimé l'espoir que son successeur maintiendra l'attitude qu'il a prise à Londres. Ce successeur, du reste, il le compte bien qu'il sera lui-même; et il n'a pas manqué de le dire.

Mais, lui ou un autre, peu importe; ce qui intéresse le pays, c'est de savoir en quoi elle consiste, cette fameuse politique, d'où elle vient, où elle mène. Voilà ce que M. Meighen n'a pas encore jugé à propos de dire, ni à Hamilton, ni à Montréal, où il a pourtant trouvé nécessaire de répondre, en maugréant, aux questions de M. Murphy.

Demain, en nous aidant du rapport de la Conférence, nous tâcherons de surprendre l'énigme du sphinx.

Henri BOURASSA.

* Voir la Gazette du 1er novembre, dernière page.

L'actualité

Larousse, journaliste

Monsieur Léonide Perron (qui n'est pas le même que le monsieur qui a écrit le dictionnaire Larousse) a été nommé secrétaire d'Etat, attribué, l'autre soir, aux journalistes, comme à de vulgaires Sorbonnards, l'omniscience. C'était de l'ironie de poids lourd. M. Perron fut du métier. Il sait court la science du distributeur d'information. Celle de l'un d'eux — c'est connu dans le métier — se mesure au compas de ses longs ciseaux et à la capacité de son pot à colle. Ils ne possèdent point la science, n'ayant pas le temps de l'acquiescer, dépensent plutôt qu'ils n'analysent, le moteur fonctionnant chez eux plus rapidement que l'accumulateur, mais ils possèdent, comme certaines femmes, celui de se faire belle, le moyen de paraître savants. L'encyclopédie Larousse est par eux quotidiennement compulsée, comme par les secrétaires de ministres la veille des discours du patron, et si les héritiers du grand compilateur réclament tout leur bien, ce resterait-il de la réputation de tel d'entre eux qui passa, comme Copernic, pour avoir mesuré le ciel? Ses articles sur l'astronomie étonnaient le cent mille lecteurs qui, au reste, n'étaient alors que soixante-quinze mille. Comme l'illustre homme de plume avait la réputation de regarder plus souvent, la nuit, les trois étoiles d'une certaine marque de cognac que celles qui trouent la voûte céleste, un reporter frondeur eut des doutes. Il chercha sur le rayon de Larousse à la lettre A. Il manquait. Un instant après, l'astronome le rapporta en tapinois. C'en était assez pour alimenter le soupçon. Un moment plus tard, aux peaux ébâties des reporters, s'effondra la science d'un second Leverrier.

Mais à quelle sauce, à Larousse, ne fus-tu pas mis! Tu faillis un jour conférer sur l'île de Ceylan.

La corvée du travail du soir fut toujours en horreur dans les journaux. Il tombe, au reste, généralement sur les mêmes, les bonnes pâtes, les naïfs. Les autres sont absents au moment de la distribution ou ont soin de suggérer d'un air déguisé une entrevue avec un personnage qu'ils ont déjà dans leur poche (l'entrevue); enfin, ceux qui malgré tout sont pris, ont grand soin ou du moins ont le grand soin d'autrefois de n'y pas aller mais de se fier sur les journaux du matin. S'agit-il même d'une affaire très importante, qu'il ne fallait rater à aucun prix, mais qui avait pu échapper à cet Argus qui, dans les journaux anglais, porte le nom de City Editor qu'on appelle par téléphone: "So and so — yes! — just met Mr. White. I told him about the meeting the X Y Z is holding — tonight. He told me not to miss phoning you — Some one will be there, sir; thank you, sir."

Un jeune homme qui s'était enivré de toutes ses précautions, et avait ensuite négligé sans remords après de sa bionde fut fâché contre la Gazette comme un franc conservateur après le récent article panégyrique à M. Gouin quand il n'y trouva pas l'article sur les missions dans l'île de Ceylan qu'il y cherchait. Il avait à peine parcouru le journal en diagonale que déjà ce bon "Jos." qui nous aurait arraché la copie de la cervelle, s'il avait pu, pour la livrer plus vite au type, se ruait sur lui: "Comment ça s'est-il passé? Ça va-t-il bien? Deux colonnes, fait l'autre, c'est peut-être un peu fort. — J'ai des illustrations pour brucher. On est creux, ce matin. Ponds-moi deux colonnes."

Deux colonnes et la Gazette n'avait pas même un stick! Le reporter jault examina la carte d'invitation. C'était un Père oblat qui devait parler. Une note expliquait que, contrairement aux usages de sa congrégation, comme tous les missionnaires sous les tropiques, il était vêtu de blanc. C'était une première idée. Aussi le premier feuillet que

Jos. arracha des mains du scribe portait-il ce joyeux et spirituel décalage: "On n'a jamais vu des nègres blancs. Mais un oblat blanc est-il moins bizarre? Et pourtant l'assistance s'écroula quand il répondit à l'invitation du R. P. X. a été, hier, témoin de ce phénomène vestimentaire." Ce postulat impressionnant fut fort Jos. qui commenta: "J'ai pas ça, un début "catchy". Continuons sur ce ton-là. Je l'apporte l'album. Choisissez les gravures qui illustrent le texte." Elles les illustrèrent toutes, aussi bien les unes que les autres. Aussi furent-elles désignées d'un index nerveux et distrait. Le compte rendu de la conférence continua désormais avec l'étoile ceylanaise de Larousse à l'article Ceylan. On en était à parler du culte des habitants quand le narrateur fut appelé dans la cabine téléphonique: "Ce sont les oblat qui parlent. — Voulez-vous annoncer que la conférence du Père X qui devait avoir lieu, hier, est remise à huitaine. Le Père souffre d'un accès de fièvre paludéenne."

Le hic, c'était, comme disent les Anglais, to break the news to Jos. et d'attraper le savon. Comment s'y prendre? Ah l'esprit de l'escalier! Une idée vint au narrateur, comme il montait celui qui conduisait la typographie. C'était embêtant, cette affaire de conférence. Les Obats demandent qu'on ne publie pas le compte rendu. Il leur manquait l'autorisation de le ne sais quel supérieur de l'évêché.

Mais Jos. ne coupa pas, cette fois-là: "T'êtes z'a me passer un Québec. Une chance encore que tu m'as prévenu à temps! Mais pour le dire la vérité, j'ai rarement lu un compte rendu aussi tapé. Ça me fait de la peine de ne pas le publier."

L'autre, souriant, encaissa le compliment sans broncher et de même qu'il l'avait vu faire au grand astronome de la boîte, il le fit disparaître subrepticement de son pupitre, à secourable Larousse!

NEMO.

Bloc-notes

"Made in Canada"

Le Sun, organe des Fermiers-Unis de l'Ontario, qui même de ce temps-ci une vive campagne contre le gouvernement Meighen, en faveur des progressistes, vient de jouer un tour assez amusant aux chefs du mouvement protectionniste de Toronto, dont les maisons passent leur temps à afficher partout des réclames en faveur de l'article de fabrication canadienne et qui eux-mêmes dépendent leur argent en encourageant la production des consommateurs canadiens à acheter que des marchandises canadiennes. Le Sun a fait un relevé de la provenance des automobiles dont se servent personnellement les principaux commerçants, industriels, banquiers et financiers protectionnistes de Toronto et il vient de publier le résultat de ce travail. Des quelque cent industriels ou capitalistes de Toronto dont il a vu passer les automobiles tous sont propriétaires d'une, deux ou trois voitures de fabrication américaine ou anglaise. Le lieutenant-gouverneur ontarien, M. Harry Cockshutt, "qui crierait comme un porc pris dans une barrière si un cultivateur canadien allait acheter une charrette ou un tracteur fabriqué hors du Canada, voyage dans une Pierce-Arrow ou une Packard", écrit le Sun, qui énumère une dizaine des principaux membres de la Canadian Manufacturers Association, du vice-président en descendant, et ajoute, à la suite de leurs noms: "Conduit une Dodge; conduit une Hupmobile; conduit une Packard". Le président et le vice-président de la grande compagnie d'instruments aratoires Massey-Harris, ainsi qu'un des principaux actionnaires de la maison, sont dans

La politique

Le discours de M. Crerar à Ottawa

Ottawa, 7. — Les progressistes de la région d'Ottawa et de la capitale se sont réunis, samedi après-midi à l'Arena pour entendre leur chef politique et quelques uns des candidats qui solliciteront les suffrages aux prochaines élections générales. Plus de trois mille personnes s'étaient rassemblées sur les lieux; l'on remarquait sur la tribune, MM. Bourque et David Loughnan, candidat progressiste de la ville d'Ottawa, M. Rathwell, du comté de Russell, qui fait à M. Charles Murphy la lutte la plus rude de sa carrière, M. Sylvio Lafontaine, de la Pointe Gatineau, candidat progressiste dans Hull, M. Bowser Henry, candidat du comté de Carleton, et plusieurs autres, M. Lorne McDougall présidait l'assemblée.

LES PRELIMINAIRES

M. Henry, premier orateur, répond à l'accusation que l'on fait aux progressistes de demander une législation de classe. Elle est fautive puisque le nouveau parti a des candidats dans les campagnes et les villes. D'ailleurs, les progressistes savent que les classes sociales sont solidaires les unes des autres, et que si quelques uns ne sont pas prospères, les autres en souffriront aussi. Aujourd'hui l'agriculture a besoin de meilleures conditions de travail. Celui qui se voit obligé de s'acheter tout d'un coup les instruments aratoires dont il a besoin pour cultiver cent acres de terre devrait payer plus de \$700, en droits protecteurs au bénéfice des manufacturiers qui les fabriquent. Cet exemple fait tout de suite sentir combien la protection coûte cher à la classe agricole et sous quel désavantage elle est obligée de travailler. Lorsque les instruments aratoires coûtent moins cher, il s'en vendra beaucoup plus, et l'étendue de terres en culture augmentera plus rapidement.

Le docteur Bourque parle d'abord en français puis d'une grande partie de l'auditoire comprend mieux cette langue. Il signale combien les deux vieux partis politiques ont adopté de programmes pour gagner seulement les élections, le nombre de plates-formes dont ils se sont tour à tour faits les champions pour les laisser dans l'oubli, et quelle série de scandales ils traînent après eux. Les progressistes se sont révoltés les premiers sous la pression des nécessités, mais les centres urbains doivent suivre le mouvement. Il signale les mouillages de stock, le fait que des instruments aratoires fabriqués au Canada se vendent plus cher dans le pays qu'à l'étranger. Chacun doit avoir une chance égale de succès. Quant aux fonctionnaires, ils servent encore leur pays en aidant au succès du parti progressiste. Ils ont été maltraités par les experts américains de Griffenhagen qui ne connaissent rien à notre service civil. Si les réformes sont nécessaires, elles doivent être faites par le service civil lui-même. Après avoir adressé quelques mots en anglais, il fait place à M. Rathwell.

Il y a 50 ans...

Dans un choix de lettres de sir John Macdonald publiées récemment par son ancien secrétaire, sir Joseph Pope, on lit que sir John, avant sur les bords de l'Ontario, dans la capitale, voyait tous les jours passer sous ses fenêtres d'immenses radeaux de bois brut s'en allant vers la mer. Impressionné par le danger du déboisement rapide des forêts canadiennes, sir John écrivit au premier ministre d'Ontario du temps, lui suggérant de se mettre en relation avec le gouvernement du Québec afin de faire nommer une commission conjointe chargée d'étudier les méthodes de coupes de bois réglées et de reboisement. "Nous détruisons aveuglément les forêts canadiennes et il n'y a aucune possibilité de les remplacer", écrivait sir John au premier ministre, onarien. Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts d'Ottawa, depuis ce temps, il s'est rarement des forêts entières, dans la Gati-neau et ailleurs, surtout du côté québécois, et nous ne faisons que nous aviser de la nécessité du reboisement et des coupes réglées, nous n'avons pas encore entrepris grand chose de pratique. Faudrait-il que nous attendions que la prédiction de Macdonald se soit accomplie à la lettre, — elle l'est presque — pour que nous voyons qu'il est trop tard et qu'il n'est plus possible de remplacer nos réserves forestières?

L'envers du décor

M. Arthur Hawkes, journaliste né en Angleterre, mais qui vit au Canada depuis des années, et fut même de fort près au mouvement desor-mais fameux de la Bonne Entente, en ces avant-derniers temps, écrit dans une feuille canadienne que, au sujet de la campagne contre le Québec, en 1917, pendant les élections: "Trois semaines avant le scrutin, on craignait que les cultivateurs ontariens votassent contre la conscription, tout comme l'habitant du Québec. Au lieu de se contenter de signaler l'ampleur de la question, les chefs du parti unioniste, dans l'Ontario, se préparèrent à jeter l'Ontario contre le Québec. On a dit aux Communes, et cela n'a jamais été démenti, que le soir du premier décembre, de décembre 1917, il y eut à Toronto une réunion des hommes les plus en vedette dans les cercles religieux de la ville, où se forma la Citizens' Union Committee, qui, peu de jours après, fit publier dans les quotidiens des annonces d'un caractère tout à fait extraordinaire, dont le but avoué était d'enflammer la masse contre le Québec. Des ca-baleurs reçurent leur mot d'ordre d'Ottawa. Par exemple, dans le comté de Hastings (Ontario) un avocat en vedette, au cours de la campagne où il sollicitait des voix, dit que lorsque les boys en vedette du front, ils nettoieraient le Québec. Depuis la guerre, cet apôtre de l'unité a vu son nom cité dans la presse comme celui d'un des chefs du mouvement destiné à promouvoir une meilleure entente, — l'unité nationale — entre l'Ontario et le Québec. Le détail ne manque pas d'intérêt, en pleine lutte électorale, cette année où on nous aime tant, dans les cercles unionistes et ministériels.

G. P.

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE.

Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

classe, qu'il ne veut pas d'une législation ni d'une domination de classe. C'est même pour protester contre un mouvement de classe que le nouveau parti s'est formé. En effet, toutes les fois que les intérêts des manufacturiers sont en jeu, les gouvernements, depuis Macdonald, laissent les fabricants fixer leurs conditions et ils obtiennent tout ce qu'ils veulent, même si leurs demandes sont au détriment des autres classes. L'Association des manufacturiers domine les gouvernements successifs en matières tarifaires depuis près d'une cinquantaine d'années. D'autres Canadiens sont aussi intéressés dans le tarif; ils en souffrent ou ils en bénéficient; et c'est à eux de détrôner la vieille association, pour établir un régime juste.

Ce qui est le plus nécessaire aujourd'hui, c'est l'unité de tous les Canadiens. Et M. Crerar, dans un discours prononcé à St-Stephens (N.-B.), le 12 octobre dernier, essaya de soulever l'est du Canada contre l'ouest en lui représentant que les agriculteurs des prairies ne sont pas nés sur un sol aussi canadien. Cette campagne de préjugés ne peut avoir aucun bon résultat; elle ne fera que diviser plus profondément encore notre pays en suscitant des rancunes et des préjugés. M. Wood, dont on fait tant de cas, est né de parents écossais et anglais, il est naturalisé depuis 10 ans, M. Borden lui a offert un poste de ministre, M. Meighen lui-même a voulu le nommer membre de plusieurs commissions. S'il était assez canadien pour recevoir ces offres, il est assez canadien et assez loyal pour faire partie du groupe progressiste. L'ouest est aussi loyal que l'est et l'a prouvé par des enrôlements nombreux durant la guerre.

M. Crerar se déclare en faveur d'une immigration intense, pour alléger notre dette de guerre, diminuer les déficits de nos chemins de fer et porter les lourds fardeaux qui nous accablent actuellement. Lorsque la population canadienne sera doublée, le problème ferroviaire disparaîtra. La nation doit garder ses voies transcontinentales qui lui sont indispensables et qui lui ont coûté si cher. Une politique largement constructive, la culture de terres nouvelles, le développement des mines et des pêcheries suffiront à la longue à les alimenter.

Quant au tarif, celui d'aujourd'hui empêche le développement des industries naturelles. Le Canada est intéressé dans chaque ferme qui s'ouvre dans l'ouest, dans les pêcheries et les mines. Mais chaque clause qui frappe d'impôts les instruments dont les agriculteurs, les mineurs ou les pêcheurs ont besoin, entrave le développement du Canada. Les industries spéciales sont protégées aux dépens du bien général. Aussi l'agriculture, principale industrie du pays, puisque c'est elle qui exporte le plus, en souffre beaucoup. Dans l'île du Prince-Edouard, la population diminue chaque année depuis vingt à trente ans. Il en est de même pour le reste du Dominion dont la population augmente très lentement depuis longtemps. Ce n'est pas la première fois, cette année, que le recensement aura enregistré des augmentations très légères, si l'on considère le nombre des immigrants qui nous sont arrivés et le surplus des naissances sur les décès. Le même fait peut se retrouver dans les recensements antérieurs depuis plusieurs années. La protection aggrave les villes, mais elle vide les campagnes. Le contraire devrait se produire, car l'augmentation de l'étendue des terres en culture a toujours amené un développement industriel. Le développement de l'ouest a produit le développement industriel de l'est. Mais maintenant les terres inexploitées se vendent très cher, ainsi que les instruments agricoles, les taux de fret sont élevés et les manufacturiers se multiplient trop vite pour l'augmentation de la population rurale. La protection stimule trop l'agrandissement industriel et urbain, en même temps qu'elle entrave trop l'agrandissement des campagnes.

Enfin notre tarif protectionniste trop élevé permet la formation de trusts et de mergers ainsi que les "mouillages" de stock qui les accompagnent. Qui ne connaît aujourd'hui les trusts du coton, des lainages, des viandes, de la farine, des aliments en conserves, des objets de caoutchouc, des chaussures, des objets de zinc, du ciment, du savon, du charbon, et de plusieurs autres nécessités de la vie? Ce sont les choses dont tout le monde a besoin et qui sont les plus nécessaires qu'on le plus taxées. M. Meighen en a fourni une preuve lui-même lorsqu'il a été obligé de faire voter sa loi des trusts et des justes prix. Les trusts prennent avantage du tarif pour hausser leurs prix. Ils détruisent toute concurrence. Alors s'ils n'ont plus de concurrence au Canada, le gouvernement doit ouvrir les barrières tarifaires pour leur susciter de l'étranger cette concurrence sans laquelle le consommateur est exploité, sous un régime protectionniste. M. Crerar ne croit pas en la protection, comme principe fiscal, mais il ne s'agit pas de la faire disparaître immédiatement. Une commission recevrait les demandes et écouterait les plaidoyers en même temps que le public serait admis. Nous aurions ainsi une administration raisonnable du tarif, nous saurions qui sont protégés. Maintenant les barrières tarifaires s'élèvent de plus en plus. Le dernier budget présenté au parlement est un des budgets les plus protectionnistes, parce qu'il est arrêté par divers règlements indirects l'importation de certains produits.

(suite à la page 2)

CALENDRIER
DEMAIN, MERCREDI 9 NOVEMBRE 1921
DED. DE LA BASIL. DE LATR.
Lever du soleil, 6 heures 56.
Coucher du soleil, 4 heures 31.
Coucher de la lune le matin.
Premier quartier, le 7, à 11 heures du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN
BEAU ET FROID
MAXIMUM et MINIMUM:
Aujourd'hui maximum 55
Minimum 42
Demain maximum 50
Minimum 30
BAROMETRE:
8 heures du matin, 30.50; 11 heures, 30.51;
1 heure de l'après-midi, 30.50.

M. Barrette répond à M. Rodolphe Lemieux

"C'est M. Lemieux lui-même qui est venu m'ouvrir", déclare l'ancien député de Berthier — Détails circonstanciels — M. Barrette nomme ses deux témoins — Déclarations solennelles de MM. Aimé Chassé et Donat Houde — "J'ai vu M. Lemieux saluer et recevoir M. Barrette à la porte", affirment l'un et l'autre.

A midi, aujourd'hui, M. J.-A. Barrette, ancien député de Berthier, qui a raconté récemment deux entrevues qu'il dit avoir eues en 1917 avec MM. Laurier et Rodolphe Lemieux, à Ottawa, pendant la session, au sujet de son sous-amendement où il demandait le renvoi du bill de la conscription à six mois, nous a fait la déclaration suivante en marge du démenti catégorique que M. Rodolphe Lemieux lui a donné dans le *Toronto Star* de la semaine dernière :

"C'EST M. LEMIEUX QUI M'A REÇU
"Le *Canada* du 5 novembre 1921 prête à l'honorable Rodolphe Lemieux les paroles suivantes : "Quant à moi, pour aucune considération, je n'aurais reçu M. Barrette dans ma maison et comme question de fait, je ne l'ai jamais reçu."
"M. Lemieux, en faisant cette déclaration, a dit faux et est un menteur public.

"J'affirme de nouveau que je suis allé à la maison privée de M. Lemieux, à Ottawa, vers onze heures de l'avant-midi, le ou vers le 3 juillet, 1917, me rendant à une demande personnelle de M. Lemieux d'aller le rencontrer chez lui vers onze heures, ce jour-là. Je me suis rendu là accompagné de deux amis que j'ai laissés à la porte en leur disant : "Attendez-moi, je ne serai pas longtemps."

"C'est M. Lemieux lui-même qui est venu m'ouvrir la porte. M. Lemieux s'excusa d'avoir à faire le service à Ottawa, lui-même, et me dit en me disant que sa famille et les domestiques étaient à la Malbaie et qu'il était seul à Ottawa, attendant le vote sur la conscription.
"Comme mes deux amis m'attendaient à la porte, je dis immédiatement à M. Lemieux : "Je ne puis rester longtemps." M. Lemieux, me prenant par le bras, m'invita à passer tout de suite dans son vivoir qui est une pièce à l'arrière de sa maison.

"Il y avait au centre une table de fantaisie couverte de livres, quatre ou cinq gros fauteuils autour de la pièce et une bibliothèque à rayons. Les murs étaient garnis de cadres et de souvenirs politiques. Un magnifi- que *rug* que j'ai cru être d'origine japonaise couvrait le parquet. Nous nous sommes assis, lui dans un coin de la pièce, moi dans l'autre; la table nous séparait.

"IL NOUS EMBETE"
"M. Lemieux, abordant tout de suite la question de mon sous-amendement, me dit : "Maintenant que vous appartenez à la grande famille libérale, puisque vous votez toujours contre votre parti, pourquoi ne retirez-vous pas votre sous-amendement ? Il nous embête." Et moi de répondre : "Pour aucune considération, je ne consentirai à retirer mon sous-amendement, attendu que je veux savoir quels sont ceux qui sont réellement pour ou contre la conscription. Avec mon sous-amendement, il n'y a pas d'équivoque." J'ajoutai qu'étant réellement contre la conscription, je voulais faire prononcer les députés sur le principe même du projet de loi de conscription.

"Après une discussion assez vive qui dura environ une heure et demie, toujours sur le sujet de la conscription, M. Lemieux me dit : "Si je vous faisais élire par acclamation dans Berthier, aux prochaines élections générales, consentiriez-vous à retirer votre sous-amendement ?" Je lui répondis : "Non; je veux rester honnête homme et préfère rester dans la vie privée plutôt que d'être élu par acclamation."

"Je pourrais attester sous serment à une conversation que je rapporte ci-dessus.
"Nous nous sommes alors quittés.
"Quant à l'autre partie de l'entrevue de M. Lemieux, à l'effet que "M. Barrette et l'Écrémé se servaient des fonds que leur fournissait le gouvernement unilatéral", j'affirme de nouveau que, là encore, M. Lemieux a sciemment faussé la vérité. Je n'ai jamais reçu, ni directement ni indirectement, du gouvernement unilatéral ou de M. Écrémé, quel que argent dans l'élection de 1917, ni avant ni après l'élection.

"Quant à la question de savoir si je suis de ces gens que M. Lemieux ne voudrait pas recevoir, M. Lemieux me permit de lui dire que je suis le fils d'un honnête homme; que j'ai été le représentant du comté de Berthier durant six ans; que j'ai été reçu par le gouverneur général au Canada, le duc de Connaught, j'ai une entrevue personnelle à son bureau, dans la bâtisse de l'est, sur son invitation. J'ai également été reçu par d'autres gens aussi respectables et plus haut placés que M. Lemieux. Il est vrai que je n'ai jamais été reçu chez le général Oku, mais il est vrai aussi que je ne suis jamais, comme M. Lemieux, allé au Japon aux dépens de mon pays."

"Quant à l'autre assertion que "c'est aussi ridicule pour M. Barrette de dire que si les libéraux avaient voté pour son sous-amendement, le bill aurait été tué", je m'appuie sur Bourinot. La règle 43 du sénat et toutes les meilleures autorités parlent de la manière dont le sous-amendement a été voté, le bill aurait été tué.

L'égout de la rue Ste-Catherine

LA COMMISSION EXECUTIVE RECOMMANDE UN CREDIT ADDITIONNEL DE \$31,791 EN PLUS DU MONTANT INITIAL DE \$56,922 DÉJÀ VOTE EN 1920.
Les commissaires demandent au conseil de nouveaux crédits pour défrayer la reconstruction de l'égout de la rue Sainte-Catherine, pour une somme de \$31,791.90. Les premiers crédits votés en 1920, s'élevaient à \$56,922, de sorte que toute l'entreprise, jetée sur les épaules des propriétaires intéressés va coûter le joli montant de \$88,713.92.
Voici la teneur du rapport :
"Qu'au cours de l'année 1920, des crédits s'élevaient à \$21,280 ont été votés pour la reconstruction de l'égout de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Université et l'avenue de Collège-McGill, et à \$35,642 pour la reconstruction du même égout, entre la rue de la Montagne et la rue Guy;
"Qu'en sus des dépenses occasionnées pour la reconstruction de cet égout dans les limites ci-dessus mentionnées, il a fallu déplacer les voies de la compagnie des Tramways et que le coût de ce déplacement s'est élevé à \$4,735.72 dans le premier cas et à \$7,096.51, dans le deuxième cas; ces montants étant payables par la cité;
"Que la compagnie des tramways a profité du fait que la cité exécutait des travaux rue Sainte-Catherine, pour refaire ses voies à neuf et, après entente avec la commission administrative, il fut convenu que la compagnie n'exigerait de la cité que 50 pour cent du coût de cette refectio;
"Que les montants payables par la cité d'après l'entente ci-dessus mentionnée s'élevaient à \$11,683.55 pour la partie entre les rues Guy et de la Montagne, et à \$2,276.14, pour celle comprise entre la rue Université et l'avenue du Collège-McGill;
"Votre comité, après mûre délibération, recommande que les crédits suivants soient votés pour payer le coût du déplacement des voies de la compagnie des Tramways, rue Sainte-Catherine, entre les rues Guy et de la Montagne, et entre les rues Université et de Collège-McGill, et la quote-part de la cité du coût de la reconstruction desdites voies, savoir : de la rue de la Montagne à la rue Guy, déplacement des voies, \$7,096.51, et reconstruction, quote-part de la cité, \$11,683.55, formant un total de \$18,780.06. De la rue Université à l'avenue du Collège-McGill, déplacement des voies, \$4,735.72, et reconstruction, quote-part de la cité, \$2,276.14, formant un total de \$7,011.86.
"Ces montants devant faire partie du coût de la reconstruction de l'égout de la rue Sainte-Catherine, dans les limites ci-dessus mentionnées et devant être payés en entier par les propriétaires intéressés;
"Votre comité recommande que les montants de \$18,780.06 et \$7,011.86, ci-dessus mentionnés soient imputés sur les emprunts autorisés par l'article 351b de la charte de la cité."

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

POUR TRAVERSER UNE VOIE FERRÉE

LES TRILUVIENS DEMANDENT LA CONSTRUCTION D'UN PONT POUR RELIER DEUX PARTIES DE LEUR VILLE.
Trois-Rivières, 8 (D.N.C.) — Un projet de la plus haute importance et qui entraînerait une dépense d'au moins \$300,000, a été soumis à nos édiles par une délégation de propriétaires du quartier Notre-Dame qui s'est présentée à la dernière réunion du conseil. Il s'agit de la construction d'un viaduc sur la voie du Pacifique, pour relier la rue Angoulême à la rue Ste-Julie, afin de fournir un débouché à cette partie du quartier Notre-Dame qui se trouve séparée du reste de la ville par la voie du chemin de fer.
La délégation était dirigée par M. E. Manseau, qui a parlé au nom de toutes les familles établies au bas du Côteau, de l'autre côté des voies du Pacifique.
M. Manseau a expliqué les inconvénients que les 300 familles qui se trouvent à subir du fait qu'elles sont enclavées entre le côté St-Louis et la voie ferrée, sans communication directe avec les autres parties de la ville. Les fournisseurs sont obligés de faire de longs détours pour ravitailler leurs clients. Les ouvriers arrivent souvent en retard au travail, parce qu'ils sont obligés d'attendre le passage des trains de marchandises, particulièrement quand on fait de l'ailaillage, avant de pouvoir traverser la voie.
Les édilevins ont remercié les délégués d'avoir attiré leur attention sur cette importante question, qui, lui a répondu, l'échevin Robichon, soulèvera de nouveau la question de la construction d'une nouvelle gare aux Trois-Rivières.
L'ingénieur Lambert a déclaré qu'il faudrait l'autorisation de la Commission des Chemins de fer pour exécuter ce projet qui coûtera au bas mot une somme de \$300,000.
L'échevin Dubé a demandé si l'on ne pouvait pas forcer la compagnie du Pacifique à faire un débouché pour le public en cet endroit. On lui a répondu qu'on le pouvait en effet, mais que l'on ne pouvait obtenir plus qu'un traversier ou un passage à niveau.
"N'imposez rien", répondit M. Dubé, "pourvu que l'on passe".
Nos édiles demanderont donc temporairement à la compagnie de construire un passage à niveau en cet endroit et, entre temps, soumettront à la Commission des Chemins de fer le projet de construction d'un viaduc pour plus tard, étant donné que l'état des finances de la cité ne permettrait pas pour le moment de se lancer dans une entreprise aussi coûteuse.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

Un deuil chez les sulpiciens

L'ABBE EUGÈNE GOLEAU, P.S., PROFESSEUR AU PETIT SEMINAIRE, DECEDE, LA NUIT DERNIERE, A L'HOTEL-DIEU. — SA CARRIERE.
La nuit dernière, à l'Hôtel-Dieu, vers minuit et quinze minutes, l'abbé Eugène Goleau, P.S., est mort de suites d'une opération subie il y a environ un mois. Le décès, auquel on ne voulait pas s'attendre, a jeté dans le deuil le plus profond les prêtres et les élèves du Petit Séminaire.
M. l'abbé Goleau était né le 17 juin 1878, à Trémontine, diocèse d'Angers, France. Il fit ses études classiques au Petit Séminaire de Beau Préau, et ses études théologiques au Grand Séminaire d'Angers. Il étudia ensuite le droit canonique à l'Université catholique de Paris. Ordonné prêtre le 20 décembre 1902, il avait voulu travailler ardemment aux oeuvres sulpiciennes au Canada. Il arriva à Montréal le 12 septembre 1904.
Au Petit Séminaire, où il demeura pendant dix-sept ans, il fut tour à tour professeur d'éléments latins, économie et professeur de mathématiques.
Il n'est pas un élève qui, de son temps, n'ait apprécié ses qualités solides de cœur et d'esprit. Doué d'un savoir profond et d'un dévouement qui ne le fit toujours vivre que pour les autres, il savait d'instinct le mot qui gâche le cœur en reconfortant. Son zèle pour l'avancement moral de ceux dont la garde lui était confiée ignorait tous les obstacles.
Ses qualités de professeur, dès les premières leçons qu'il donna furent sur le champ remarquées. Clarté, précision, mesure, ces dons précieux du maître lui appartenaient vraiment.
La dépouille mortelle du défunt sera transportée, cet après-midi, au Petit Séminaire où elle demeurera exposée jusqu'à demain soir. On procédera, mercredi soir, à sept heures à la translation des restes à l'Église Notre-Dame, où l'office des Morts sera récité. Le service funèbre aura lieu jeudi matin, à l'Église Notre-Dame, à huit heures et trente. L'inhumation se fera dans la crypte du Grand Séminaire, où un grand nombre de ses confrères reposent déjà.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

Le parlement de l'Ulster

Une réunion importante a eu lieu, ce matin, à Downing Street — MM. Lloyd George, Churchill et Chamberlain auraient discuté le fonctionnement du parlement ulstériste — De plus amples pouvoirs.

Londres, 8. — (S.P.A.) — Une importante réunion a eu lieu, ce matin, à Downing Street à laquelle assistaient les principaux négociateurs du côté du gouvernement, c'est-à-dire M. Lloyd George, Winston Churchill, Austen Chamberlain, lord Birkenhead et sir Gordon Hewart. On croit qu'à cette réunion il a surtout été question des mesures légales à prendre pour accomplir la promesse du gouvernement de mettre le parlement de l'Ulster en état de fonctionner.
Une action de ce genre, fait-on remarquer, n'affecterait pas sérieusement les négociations générales anglo-irlandaises, car, d'après le plan du gouvernement anglais, l'Ulster restera avec un parlement local. La seule différence, c'est qu'il serait investi de plus amples pouvoirs que ceux qu'il possède actuellement.
CE QUE PENSE BELFAST
Belfast, 8. — (S.P.A.) — Commentant la convocation du cabinet ulstériste à Londres et les entrevues de sir James Craig avec le premier ministre Lloyd George, le *Northern Whig* expose ainsi les vues de Belfast sur la situation anglo-irlandaise actuelle : "Une conspiration a été tramée pour jouer l'Ulster et M. Lloyd George espère arriver à ses fins grâce à la trahison de gens qui se disent unionistes, mais nous avons confiance que le complot va échouer et que, grâce au courage et à la détermination de l'Ulster, les auteurs du complot vont être renversés du pouvoir."

TOUJOURS L'ULSTER
Londres, 8. — (S.P.A.) — Le succès ou l'échec des négociations de paix anglo-irlandaises dépendra désormais de l'attitude de l'Ulster. Telle est l'opinion des délégués sinneriens, ici, qui déclarent que les propositions qu'ils ont faites au premier ministre Lloyd George au sujet de l'Ulster sont assez généreuses pour être acceptables.
Les journaux du matin s'accordent à reconnaître que l'appel des ministres ulstéristes à Londres est un fait significatif propre à indiquer des développements importants, mais ils ne croient pas qu'on puisse en conclure que l'attitude de l'Ulster est devenue plus irréductible et de nature à compliquer davantage la situation. On sait, depuis le commencement des négociations, que l'Ulster tiendrait à son point de vue et ne ferait point un accueil échauffé aux suggestions de compromis. Les journaux ne paraissent pas étonnés non plus que sir James Craig ait refusé de prendre une décision sans, au préalable, consulter son cabinet. L'Ulster a assez affirmé sa détermination de s'en tenir à la loi du *home rule* de 1920 qu'il serait surprenant qu'il

EMPRUNT TURC
Angora, 8 (S.P.A.) — Après la ratification mutuelle du traité conclu entre la France et le gouvernement nationaliste turc, l'Assemblée nationale a autorisé le ministre des finances à contracter en France un emprunt de dix millions de livres turques. La livre turque vaut en temps normal environ \$4.39. Le produit de l'emprunt servira à défrayer les dépenses de l'armée, qui brillamment repoussé l'armée grecque l'été dernier.

SIX MILLE VICTIMES
Gronstadt, Russie, 8 (S.P.A.) — Des marins bolchevistes ont informé le correspondant de la *Presse Associée* que six mille bolcheviki ont été tués pendant les neuf jours de siège qui a fallu faire, le printemps dernier, lorsque des milliers s'emparèrent de cette forteresse. Les réfugiés avaient dans le temps estimé le nombre des morts chez les troupes du gouvernement russe à un chiffre beaucoup plus élevé. Soixante mille soldats des deux côtés ont pris part aux batailles occasionnées par ce siège.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde, de Montréal, qui tous deux m'ont vu entrer dans la résidence de M. Lemieux, à Ottawa."
La déclaration ci-dessus de M. Barrette est signée par lui.
Voici maintenant le texte des déclarations des témoins de M. Barrette.

DECLARATIONS DES TEMOINS DE M. BARRETTE
Je soussigné, Aimé Chassé, avocat du village de Pierreville, du district de Richelieu, déclare ce qui suit :
"Je, Aimé Chassé, avocat, de Pierreville, et Donat Houde

Plus d'avantages aux cultivateurs

A. AGLIBERT THEORET, CANDIDAT FERMIER-PROGRESSISTE DANS LAVAL-DEUX-MONTAGNES, EXPOSE SON PROGRAMME POLITIQUE A SES ELECTEURS.

St-Scholastique, 8.—La campagne électorale dans Laval-Deux-Montagnes est commencée. Les deux candidats, M. Ethier, libéral, et M. Théoret, candidat agraire, se sont rencontrés dimanche dernier, à Sainte-Scholastique.

Jeudi soir, au village Saint-Benoît, les deux candidats et leurs amis adresseront la parole.

A l'issue de la messe dimanche prochain, les deux candidats parleront à Sainte-Dorothée et après les vêpres, M. Théoret parlera à Saint-Martin. Il invite M. Ethier à faire la discussion avec lui.

Le manifeste que M. Théoret adresse aux électeurs de Laval-Deux-Montagnes est à lire, car il sort du domaine ordinaire des candidats prétendus indépendants. M. Théoret raisonne avec bon sens. Il nous paraît avoir été à meilleure école que bien des candidats ministériels ou libéraux.

MANIFESTE

Mesdames et Messieurs,

Ayant été choisi comme candidat pour Laval-Deux-Montagnes, à une convention organisée par des cultivateurs, électeurs dans ce comté, j'ai cru devoir accepter l'honneur que l'on me faisait aussi bien que la responsabilité d'une candidature, d'une élection et d'un mandat de député. Je me rends compte du poids de cette grande responsabilité, et seul le souci de faire mon devoir me l'a fait accepter.

Nous traversons une époque de transition. Des hommes de grande expérience dans la politique déclarent que l'élection actuelle est la plus importante qui ait été faite depuis la Confédération. Les problèmes sont nombreux et de solution difficile. Il importe que les classes s'en préoccupent avec patriotisme, avec la ferme résolution de travailler à régler les questions d'intérêt national, avec l'unique but de bien servir le pays et de rendre justice à sa population.

Il importe aussi que les cultivateurs prennent dans l'administration publique une part éclairée en proportion de l'importance de l'agriculture et de leurs intérêts. Fils d'agriculteurs, je suis cultivateur moi-même, à Saint-Eustache où je possède une ferme que j'exploite depuis au delà d'un quart de siècle. On est venu me chercher aux manœuvres de ma charrie pour briger vos suffrages dans la présente élection. En acceptant la candidature, je veux représenter le mieux possible notre comté, si vous me faites l'honneur de m'élire, et de travailler consciencieusement dans l'intérêt de mon pays.

Je suis cultivateur et c'est avec ce titre que je me présente. C'est vous dire que, si je suis élu, je ferai de mon mieux pour représenter et défendre les intérêts de l'agriculture et de ma classe. Je vous promets que je ne faillirai pas à cette tâche et que je serai fidèle à mon mandat.

LES PROBLEMES AGRICOLES

Tout en reconnaissant l'importance de l'industrie manufacturière qui crée des marchés par les ouvriers consommateurs qu'elle emploie, dit l'orateur, tout en reconnaissant aussi la nécessité du capital et le droit des capitalistes de faire des placements rémunérateurs, je crois que l'administration du pays ne devrait pas avoir à les protéger au détriment de la classe agricole et à en faire une classe privilégiée, dominante, faisant la pluie et le beau temps dans nos parlements et dans le pays. C'est la grosse industrie qui vient nous arracher nos fils. Ce qu'il nous faut, ce sont des méthodes, un système et une politique qui puissent nous permettre d'établir nos enfants sur des fermes et leur assurer un succès raisonnable, une position justement enviable.

Je suis en faveur d'une politique de protection non seulement modérée mais juste avant tout. Car une politique de protection modérée ne veut pas toujours dire justice aux agriculteurs et saines réformes en faveur de l'agriculture.

Je suis contre les abus des trusts, dit M. Théoret. Pendant que les manufacturiers d'instruments aratoires deviennent millionnaires, les cultivateurs achètent leurs instruments à des prix fabuleux. Le coût de l'exploitation d'une ferme est augmenté de cent pour cent. On semble oublier que le cultivateur n'a pas seulement à subir les fluctuations des marchés, mais qu'il doit aussi appréhender chaque année les effets de la température, les

dangers des fléaux, le ravage des orages ou de la sécheresse, en même temps que les accidents qui déprécient le troupeau, etc.

«Les obligations de nos municipalités rurales augmentent chaque année. Les taxes municipales augmentent aussi, quand le revenu de la ferme n'augmente pas en proportion. Voilà une situation qui présente tout un problème à l'étude des législateurs. Si vous ne faites l'honneur de m'élire, c'est à ce problème d'abord que je consacrerai mon énergie et mon temps.

LA VALEUR ET LES ERREURS DU GOUVERNEMENT

«Je prétends que le gouvernement est responsable d'erreurs que je ne puis approuver, déclare l'orateur. Sa politique pourrait mieux répondre aux besoins de la classe agricole. Sa politique tarifaire aurait dû être modifiée de façon à mieux protéger notre culture maraîchère et aussi à faire baisser le coût des instruments aratoires, etc.

«Je crois que le premier ministre aurait dû et devrait montrer aux cultivateurs quels seront pour eux les avantages de sa politique au lieu de combattre leurs réclamations et de laisser confondre le mouvement politique des Grain Growers de l'Ouest avec les besoins de l'agriculture.

LOI ELECTORALE

Sa loi électorale, trop compliquée, est inutilement coûteuse; elle est déficiente. Son butisme sur la politique impériale concernant le Canada n'est pas satisfaisant. L'augmentation de la dette publique est alarmante. Elle est due à des exagérations dont les chefs de partis actuels ne peuvent nier leur responsabilité. Je désapprouve les ministres qui, dans le passé, ont empêché le chef du gouvernement de rendre justice aux Canadiens français et qui ont maltraité mes compatriotes dans leurs départements respectifs.

Je reproche à ces ministres de n'avoir pas consenti à accorder l'amnistie aux conscrits, immédiatement après la guerre, de l'avoir retardée de manière à en punir quelques-uns et à libérer les autres. Je reproche à mon adversaire de n'avoir pas fait son devoir à ce sujet.

Quant à M. Ethier, je considère que la politique qu'il prêche et appuie est instable, incertaine. Elle varie trop suivant les milieux et les localités. Au point de vue impérialiste, M. King n'offre aucune garantie, pas plus que M. Meighen.

Les deux ont leur part de responsabilité dans la situation dont se paignent les cultivateurs. En 1904, nous vendions le porc \$5.00 le cent, quand son parti avait refusé de voter la motion Bain demandant l'abaissement du tarif sur les instruments aratoires. Il y eut ensuite des jours de grande prospérité dans tous les pays du monde jusqu'à aujourd'hui. Nous en avons bénéficié, mais notre système politique ou économique n'a pas été changé.

Quant à M. Crerar, il a sa part de responsabilité dans la conscription. Il devra modifier son programme sur le tarif et l'immigration de manière à donner de plus grandes garanties à l'est du Canada. J'approuve sa politique d'économie. Il veut mettre de côté toute dépense navale et réduire nos dépenses militaires. Je crois qu'il a raison.

SON INDEPENDANCE

«Indépendant des partis qui se disputent le pouvoir, je veux appuyer toute mesure qui assurera l'économie dans l'administration du pays, l'honnêteté dans la dépense des deniers publics, l'équité dans l'octroi des contrats ou des positions.

Je veux la protection du pays et non d'une caste. Je veux une plus grande protection pour les cultivateurs. Je crois que c'est en élistant des cultivateurs compétents, dans un bon nombre de comtés, que l'agriculture et la classe agricole trouveront la garantie des salaires réformes qu'elles réclament depuis longtemps.

Je n'ai pas la prétention de vouloir tout régler au parlement. Je reconnais qu'il y a à la tête des partis des hommes supérieurs et qu'il convient de les respecter, comme de leur rendre justice, quand ils le méritent. Je crois que les représentations des députés agraires devront les engager à faire mieux pour l'agriculture et le dégaier de l'influence prépondérante des castes. Ce que le peuple veut, ce n'est pas la perturbation, mais bien une politique claire, définie. Il ne veut plus subir le joug d'aventuriers politiques, cherchant à exploiter les pré-

jugés, à déplacer les questions suivant les besoins de leur cause, pour mieux servir leurs intérêts et tromper le peuple.

LOYAL MAIS PAS IMPERIALISTE

Je suis un Canadien loyal à la Couronne. Je veux que le Canada soit aux Canadiens et à l'avantage de sa population. Je veux que les deniers publics soient dépensés pour le développement du pays, pour assurer la paix et la prospérité de sa population et non pour répondre aux besoins d'une politique impérialiste qui nous entraînerait à une participation militaire que je crois dangereuse et ruineuse pour le Canada.

Je veux pour les Canadiens français de tout le pays une juste représentation dans le gouvernement, au sénat, dans la magistrature et dans le service civil. Je veux le respect de nos droits dans l'administration du pays.

MON ADVERSAIRE

«Mon adversaire est M. Ethier, avocat. C'est un homme instruit, il parle bien et beaucoup durant les élections. Il siège au parlement depuis 25 ans. Il a donc une grande expérience parlementaire. Cependant, quel rôle a-t-il joué au parlement, surtout depuis les dernières élections? Quels discours a-t-il prononcés depuis 1917? Quand avon-nous vu son nom parmi ceux qui prenaient part aux débats? Quelle conduite a-t-il tenue? Est-ce qu'il ne se serait pas facile de faire mieux? «Si M. Ethier avait tenu une autre conduite que celle que nous avons le droit et le devoir de lui reprocher, je ne serais pas candidat dans la présente élection, bien qu'il soit un professionnel.»

Il y a dix ans

(du Devoir, 8 novembre 1911.) Assises Nationales. Le congrès de la langue française. Premier-Montreal par M. Omer Héroux.

La «Presse culinaire». Billet du soir par Max Sorb.

Avec accusateur, par M. Jean Dumont.

La coopération dans l'Ontario. par M. G. Dallaire.

La question orientale de l'Empire par M. Georges Pelletier.

L'aventure de M. Sévère Picard. Pendant une demi-heure le guide de l'hôtel de ville se fait bonne d'enfant.

COMMISSION SCOLAIRE

Parfaire les études primaires

LES ELEVES DEVRAIENT POURSUIVRE LES CLASSES ACADEMIQUES. DEMANDENT LES COMMISSAIRES DU DISTRICT CENTRE.

Les commissaires d'écoles du district centre ont résolu de faire des instances auprès des parents pour les encourager à laisser leur enfant compléter leurs études primaires jusqu'au cours académique. Ils ont aussi approuvé le projet de corps de cadets pour les enfants qui fréquentent les écoles de la commission.

Un inconvénient se présente pour l'ouverture des classes académiques dans les écoles, c'est celui du petit nombre des élèves qui s'inscrivent pour ces classes supérieures. Il faut trouver un moyen pour inciter les élèves à ne pas abandonner leurs études après leur sixième année, mais à les continuer et à se perfectionner en suivant les cours des deux classes académiques.

Les commissaires ont exprimé le vœu que les curés des différentes paroisses de la métropole continuent de conseiller aux parents de laisser leurs enfants aux écoles le plus longtemps possible et de leur faire comprendre l'utilité pour l'élève de compléter ses études primaires.

Les commissaires ont accepté le projet de former des corps de cadets dans les écoles à la demande du colonel Clarence Smith qui a pris une part active depuis quelques années dans l'organisation et la formation de corps de cadets (boy scouts), enrôlés dans les diverses institutions protestantes.

Ces corps de cadets sont maintenant reconnus comme un moyen excellent de formation physique de l'enfant et après avoir exposé tous les avantages qui résulteraient de la formation, parmi les élèves catholiques de ces corps, le col. Smith

ne raison pour que ce ne soit pas le bon! — Possible! Mais des gens comme ça ont le don de m'agacer! — Pourquoi? — Parce qu'ils sont là, dressés continuellement devant nos vies de ratés, comme une perpétuelle leçon de choses; c'est énervant, à la fin!

—Vous aimerez mieux l'humilité sur votre modèle, je vois ça! —Non, ce serait monotone et plutôt malheureux, je l'avoue! Mais, voyez-vous, ces gens dont nous parlons sont nos plus proches voisins, et on ne peut pas faire un pas dans le pays sans avoir les oreilles rebattues de leurs hauts faits! Ils soignent des gens, souvent des victimes, adoptent des orphelins... millionnaires... —Alors, c'est fait!

—Il paraîtrait qu'avant de mourir Mme de Rougerie aurait confié sa fille à Mme Quesnay, en la suppliant de la garder chez elle jusqu'à sa majorité. —La petite n'avait donc aucun parent?

—Aucun! Pas même un de ces vagues cousins au dix-huitième degré comme nous nous en trouvons tous au fond de nos vieilles provinces. Non! Rougerie orphelin a-

POUR VOUS, MESDAMES Chez GOODWIN

Nous nous efforçons de satisfaire tout le monde, que ce soit par le prix, la qualité, le modèle, la couleur, la grandeur, etc.

Notre clientèle est tout le monde. Notre magasin est celui de tout le monde, car nous achetons pour tout le monde.

SACS A MAIN VENTANT D'EUROPE

Sacs de cuir venant de Paris, renfermant ce cachet français tout particulier. Dessins à la main d'oiseaux, de dragons et de fleurs exotiques. Enriches nuances pour l'automne.

Sacs anglais d'une élégance sévère en les meilleurs cuirs, veau velours, tapir, peau de porc, crocodile, gazelle, maroquin et phoque.

5.00 à 37.50

—Au rez-de-chaussée.

MODELES EXCLUSIFS DE CHAPEAUX LES PLUS ORIGINAUX

A 10.50 et 12.50

Ces produits de nos ateliers vous charmeront par leur fraîcheur et leur distinction exquises.

En peluche-fourrure, Lyons de soie, panne, drap, tissu métallique et soie. Garnitures de draperies en tissu doré ou argenté, motifs brodés en fil métallique, fleurs, fruits, ornements variés.

En noir, brun, marine, faisan, scarabée, castor, saphir, taupe, coquelicot et combinaisons variées.

—Au deuxième.

DENTELLES D'UNE EXQUISE DELICATESSE pour votre robe de soirée

Large dentelle pour jupes, beau tulle de soie noir, brodé en riches couleurs, bordure unie ou festonnée. La verge

4.95 à 11.75

Chantilly de dessins variés et dentelle ombree noire. La verge

4.95 à 12.50

Dentelle pour le haut du corsage ou les manches, un à quatre pouces de largeur, unie ou festonnée, dorée ou argentée. La verge

.50 à 2.75

—Au rez-de-chaussée.

LES RUBANS

Le ruban Semiramis, exclusif à nos magasins, est le roi des rubans lavables, en vertu de ses merveilleuses qualités de durée et de facilité de lavage.

En blanc, bleu pâle ou foncé, rose pâle ou foncé, orchidée, jaune et vert Nil. La verge .07 à .40
Ruban satiné, la verge .04 à .65
Ruban taffetas, la verge .03 à .65

—Au rez-de-chaussée.

VOULEZ-VOUS DIRIGER L'ORGANISATION?

Pour mener à bonne fin son oeuvre, dont le seul but est d'accorder aux enfants catholiques les mêmes privilèges qu'aux petits protestants, mais tout en ne confondant pas leurs organisations, le col. Smith demanda le privilège d'utiliser les salles des écoles où il procéderait à l'instruction militaire des

jeunes cadets.

Les commissaires ont acquiescé de bon gré à sa demande.

Au séminaire de Sainte-Thérèse

Les élèves du séminaire de Sainte-Thérèse donneront, jeudi, le 10

novembre, une séance dramatique et musicale à l'occasion de la fête saint Charles. Ils joueront "Garcia Moreno", drame écrit par Henri Tricard, S.J.

Il y aura messe solennelle à 9 h. 30, et banquet à midi. La séance commencera à 1 h. 30 de l'après-midi.



NOS MANTEAUX

24.75

Manteaux en frise, gris ou bruns, collet en simili-castor, entièrement doublés.

34.75

En velours de laine, entièrement doublés, collet de simili-castor ou de loup. Noirs, bruns et marine.

49.75

En duvetine et velours de laine, entièrement doublés de soie, garnis de simili-castor, phoque, opossum. En brun, marine, tabac, havane, fauve et taupe.

54.75

En velours tout laine américain, non garnis, bien doublés. En brun, marine, fauve et rennes.

65.00 à 85.00

Manteaux genre mante en riche Bolivie — non garnis de fourrure.

95.00 à 210.00

Manteaux en superbes étoffes, garnis d'écureuil, opossum, castor, mouton, martre et autres fourrures, tous richement doublés.

NOS COSTUMES

49.75

En duvetine et en velours de laine.

69.75 et 75.00

En velours de laine d'une superbe qualité, une belle variété des plus nouveaux modèles et les plus nouvelles couleurs.

110.00 à 375.00

Costumes garnis de fourrure. Réellement un très beau choix.

39.75 et 44.75

NOS ROBES

Robes de soir en taffetas, satin, georgette. Rien de trop fantaisiste. En pêche, orchidée, turquoise, rose et chair.

59.75, 69.75, 74.75 79.75, 89.75 à 125.00

Robes d'après-midi en crêpe Canton, avec les nouvelles manches russes, l'encolure Jenny, le dos genre cape et la taille longue. La plupart noires unies ou relevées d'un neu de couleur. Grands 16 à 44.

—Au deuxième.

SOULIERS DE SOIERIE

La meilleure qualité

Souliers en lainière en drap argenté, talons hauts ou "bébé" Louis. Largeurs A à D. Toutes les 10.00

Souliers de satin noir, perles, une lainière, talons hauts ou "bébé" Louis 12.00

Souliers en lainière en satin doré ou argenté. Talons hauts 14.00

Autres souliers de soirée de 8.00 à 12.00

—Au rez-de-chaussée.

ELEGANTES JUPES A PLIS

Les meilleures étoffes — les plus nouveaux modèles — les plus nouvelles couleurs

12.95

Jupes en velours tout laine, et en serges de la plus belle et de la plus souple des qualités, taillées en les plus nouveaux modèles pour cet automne et cet hiver.

En marine avec carreaux gris et blancs.

Quadrillé fauve et bleu.

Quadrillé brun et fauve.

Quadrillé noir et blanc.

Quadrillé bleu et gris.

—Au deuxième.

VOILETTES FRANCAISES

Créations captivantes et exclusives parisiennes, en une variété étonnante de dessins et nuances. Rondes et carrées.

11.95 à 12.00

—Au rez-de-chaussée.

LINGERIE FRANCAISE CONFECTIONNEE A LA MAIN

4.95

Lingerie en la plus délicate des batistes, la plus fine des nansouk, cousue à la main et brodée à la main. Joliment garnie de véritable dentelle irlandaise et de Cluny. Robes de nuit, caleçons et chemises, tous faits pour charmer les yeux féminins.

—Au deuxième.

ARTICLES DE COU Dernières nouveautés

Pour en mentionner quelques-uns : Gilets de drap, garnis de motifs fantaisie de soie noire sur le collet et en avant. Gens Peter Pan et Tuxedo.

3.95 et 4.95

Parures, col et manchettes, en drap crème, formes Peter Pan, tuxedo et rondes.

3.50 à 4.95

Guimpes genre jabot, joliment garnies de véritable Cluny, filet, dentelle irlandaise ou de Venise.

8.95 à 16.50

Echarpes en fibre de soie, plusieurs jolies nuances unies et rayures fantaisie.

2.25 à 4.95

Echarpes de soie de la plus belle qualité.

8.50 à 12.00

—Au rez-de-chaussée.

Goodwin's LIMITED

Feuilleton du "Devoir"

LA PUPILLE DE ROBERT QUESNAY

Par ANGEL FLORY

18 (suite)
— Pas le même genre, du moins pas encore ! Pas tant de noblesse ni de majesté, mais une grâce exquise, et un esprit...
— Et avec cela, combien de fois millionnaire ?
— Trois fois et demie, au moins ! — Gentil ! pour une fortune de province !
— Mais oui, c'est fort convenable ! — Et vous l'avez revue depuis ?
— Impossible, mon cher ! Elle est devenue complètement invisible.
— Retirée dans sa terre du Périgord ou bien dans l'Est ?
— Pas du tout ! A deux pas de chez mon père ! Il y a bien quinze kilomètres entre le Prieuré et Flori-

gnac.
— Alors ?
— Alors, il y a qu'elle a été prise d'une crise de misanthropie et qu'elle ne veut plus voir personne !
— Pas même les meilleures amies de sa mère. Vous savez si nos familles étaient liées. Nos pères, élevés ensemble à Sarlat, étaient de la même promotion à Saint-Cyr, et souvent avec la verve endiablée il fallait leur entendre raconter leurs vieux souvenirs avec la verve endiablée des Périgourdins. Moi, je m'en souviens à peine, car j'étais gosse quand Rougerie est mort !
— Vous dites que vous n'avez pas été reçu ?
— Jamais ! Nous nous sommes présentés chez elle au moins cinq à six fois.

— Où ça, chez elle ? En Saintonge ?
— C'est une façon de dire ! Elle vit dans une famille qui l'a recueillie au moment de la catastrophe.
— D'anciennes connaissances ?
— Pas du tout ! Ils s'ignoraient totalement avant !
— Et on ne peut pas la voir ?
— Pas moyen, mon cher ! Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elle va demeurer chez ces gens !
— Tout l'hiver ?
— Jusqu'à sa majorité.
— Allons donc ! Mais c'est une séquestration ?
— Pas tout à fait ! Presque !
— C'est du dernier piquant. Bien entendu, il y a des fils dans la maison ?
— Deux ! Mais un qui compte, surtout !
— Le jeune homme pauvre, il va sans dire ! Le jour où Feuilleton a créé le type, il n'a pas perdu son temps !
— Pauvre n'est pas le mot ! Honnête aïeule ! Garçon travailleur, ancien prix d'honneur de nos bons maisons, président de Saint-Vincent de Paul, le type classique de la perfection, quoi !
— De Ribes ! Ne prenez donc pas ces airs dégoutés !
— C'est si peu mon genre !
— D'accord ! Mais ce n'est pas u-

ne raison pour que ce ne soit pas le bon !
— Possible ! Mais des gens comme ça ont le don de m'agacer !
— Pourquoi ?
— Parce qu'ils sont là, dressés continuellement devant nos vies de ratés, comme une perpétuelle leçon de choses ; c'est énervant, à la fin !
—Vous aimerez mieux l'humilité sur votre modèle, je vois ça !
—Non, ce serait monotone et plutôt malheureux, je l'avoue ! Mais, voyez-vous, ces gens dont nous parlons sont nos plus proches voisins, et on ne peut pas faire un pas dans le pays sans avoir les oreilles rebattues de leurs hauts faits ! Ils soignent des gens, souvent des victimes, adoptent des orphelins... millionnaires...
—Alors, c'est fait !
—Il paraîtrait qu'avant de mourir Mme de Rougerie aurait confié sa fille à Mme Quesnay, en la suppliant de la garder chez elle jusqu'à sa majorité.
—La petite n'avait donc aucun parent ?
—Aucun ! Pas même un de ces vagues cousins au dix-huitième degré comme nous nous en trouvons tous au fond de nos vieilles provinces. Non ! Rougerie orphelin a-

vait épousé une orpheline.
—Une jeune fille de l'Est, si je me souviens bien !
—De Verdun ou des environs... Fortune fabuleuse venant d'un parent de son père qui avait suivi la Fayette en Amérique... Elle s'éprit de Rougerie, alors qu'il était simple lieutenant de dragons, dans un concours hippique...
—Parfait ! Mais, de Ribes, vous êtes passionnant... Continuez tous les jours.
—Voilà donc la petite de Rougerie recueillie, adoptée par ces gens à fortune médiocre, mais à idée géniale... Ce n'est pas tout... Mon père pensait que, étant données nos vieilles relations d'amitié, il allait être nommé tuteur de la petite. Point ! C'est tout juste si on l'a mis membre du conseil de famille. Et savez-vous qui va administrer la fortune de cette jeune héritière ?
—Vous ! peut-être, Ribes, vous en muez d'envie !
—Possible ! Mais on m'a carrément évincé ! On fait le vide autour de Mademoiselle ! Et voilà où cela devient révoltant ! On avait parlé d'abord du Dr Martin, de X., qui a soigné la petite avec beaucoup de dévouement et aurait été confident des dernières volontés de la mère... Un vieil original, d'ailleurs, mais

un brave homme !

LA VIE SPORTIVE

M. JOSEPH GAGNÉ EST ÉLU PRESIDENT DE L'UNION LOCALE

L'assemblée annuelle de nos raquetteurs a eu lieu hier soir à la palestra du National — Le Sainte-Brigide de retour au bercail — Les nouveaux officiers.

L'Union des Clubs de Raquetteurs de Montréal a tenu, hier soir, à la palestra du National, son assemblée annuelle alors que la plupart des clubs affiliés à l'Union étaient représentés. Cette réunion était présidée par M. Adhemar Tremblay et M. Magnan agissait comme secrétaire. Après la lecture des minutes et l'adoption des rapports du président, du secrétaire et du trésorier, qui furent adoptés à l'unanimité, le délégué eurent le plaisir d'apprendre par l'entremise de M. Jos Gagné, que le Sainte-Brigide avait décidé de revenir dans les rangs de l'Union et la demande d'admission fut acceptée séance tenante.

Les séries de la classe "A" de la M. B. A.

Les joutes disputées, hier soir, dans les séries de la classe "A", de la Montreal Bowling Association, ont donné les résultats suivants:

Bessner.			
Alphonse	143	175	156—474
Goudreau	166	150	170—493
Talbot	192	156	161—509
Bessner	154	185	175—514
Courette	157	150	148—455

Totaux	812	823	810—2445
National			
Groteau	172	154	169—495
Bernard	185	159	180—524
Saurer	181	171	181—533
Brossard	163	172	150—485
Désautels	184	165	167—516

Totaux	885	821	841—2553
National			
Meunier	151	197	181—529
Goudreau	239	180	184—603
Benard	201	189	191—581
Kaufman	176	177	166—519
Bédard	163	223	179—565

Totaux	930	966	901—2797
Canadien			
Bryson	193	150	194—537
Lorenzi	175	157	179—511
Faucher	119	225	160—576
Talbot	160	172	185—517
Liabelle	158	184	182—524

Totaux	877	888	900—2665
Simon & Son			
Dalpe	139	145	204—488
Lafranchise	149	172	155—476
Dalpe	199	211	204—614
Laplante	176	166	168—528
Sanguinet	117	129	167—413

Totaux	780	823	916—2519
M. A. A.			
Gibb	215	165	172—552
Darling	212	171	189—574
Noir	184	196	194—574
Brown	223	201	203—627
Wallace	196	183	198—577

Totaux	1030	916	966—2902
--------	------	-----	----------

Un concours de natation

Le National organise pour le jeudi, 17 novembre, une soirée de gala à sa piscine de la rue Cherrier. Voici le programme de la séance:

1. — 50 verges, club, junior, style libre.
2. — 50 verges, club, junior, course ouverte, style libre.
3. — 50 verges, club, senior, style libre.
4. — 50 verges, senior, course ouverte, style libre.
5. — Concours ouvert de plongeurs pour dames, junior et senior: 1. Plongeon de l'ange; 2. "Pike"; 3. "Backward Pike"; 4. style libre.
6. — Concours ouvert de plongeurs pour dames, junior et senior.
7. — Exhibition de nage de fantaisie par Mme Pelletier.
8. — 50 verges, course ouverte, junior, style libre.
9. — 50 verges, junior.
10. — 100 verges, senior.
11. — 200 verges "à la brasse", senior.
12. — Plongeon de fantaisie, hommes, senior, 1. plongeon de l'ange; 2. "Pike"; senior et junior; 3. style libre.
13. — Course à relais.

J. B. Paradis est vainqueur

Trois-Rivières, 8. — Jean-Baptiste Paradis, ancien champion du monde des lutteurs poids-légers a triomphé de Kid Bardier, de cette ville, dans une lutte fort intéressante. Bardier, qui avait un furoncle à la jambe, a abandonné la partie après 40 minutes. Paradis a prouvé qu'il est plus fort que jamais.

Aux clubs de raquetteurs

Tous les secrétaires des clubs de raquetteurs de l'U. C. R., sont priés de se mettre en communication avec le secrétaire du club L'Infatigable de Saint-Hyacinthe et d'envoyer leur adresse à Léo Picard, secrétaire du club Infatigable, boîte 206, Saint-Hyacinthe.

Assurez-vous avec Girard et Girard, 55 St-François. Tél. M. 6848.

Président: M. Jos. Gagné, Ste-Brigide.
Vice-président: M. J. A. Morand, Montclair.
Secrétaire: M. J. E. Magnan, Feuille d'Érable.
Trésorier: M. David Dupré, Le Mollière.
Directeurs: MM. J. H. Lamarre, La Casquette; Charles Cardin, Le National; H. Caouette, Le Meilleur; M. Paul G. Majeau, ancien président de l'Union Canadienne des Raquetteurs fut le président d'élection tandis que les scrutateurs étaient MM. Livinon et Tremblay.
Après l'installation des officiers les discours d'usage furent prononcés par les nouveaux élus et des votes de remerciements furent donnés au National, au président d'Élection au président et officiers sortant de charge.
Cette réunion fut des plus paisibles et la prochaine saison promet d'être couronnée de succès.

Quatre rencontres au programme jeudi soir

LA DIRECTION DU NATIONAL SPORTING CLUB DESIRE DONNER PLEINE ET ENTIERE SATISFACTION AUX REVENUS DU SPORT DE LA LUTTE. LEAVITT EST ARRIVE EN NOTRE VILLE. — JOHNSON CONTRE STROOMBANT ET MAUPAS CONTRE LIMFORD.

La direction du National Sporting Club, qui organise la grande séance de lutte de jeudi soir prochain, à l'Aréna Mont-Royal, nous informe que le lutteur Leavitt, qui doit rencontrer Constant le marin, est arrivé à Montréal, hier matin, et que cet athlète s'est déclaré en parfaite condition pour sa rencontre de jeudi soir.

Leavitt est un solide gaillard de 242 livres. C'est le véritable type du lutteur fougueux. Quelqu'un nous faisait remarquer que ce lutteur était un véritable Cazeaux avec la différence qu'il est plus fougueux que le Bearnaï.

Leavitt n'est pas le premier venu dans le monde de la lutte car son record démontre qu'il est de la classe des champions. Il a résisté pendant deux heures au championnat du monde Stanislaus Zbysko et a battu Cutler en 22 minutes. Ceci suffit pour prouver que Leavitt est un rival digne de Constant le Marin et que la rencontre entre ces deux athlètes de la catégorie des poids lourds sera des plus contestées et qu'elle vaudra la peine d'être vue.

En plus du match principal, le programme comprendra les préliminaires suivantes:
Johnson contre Stroombant, Maupas contre Limford.
J.-B. Paradis contre un adversaire qui sera choisi aujourd'hui même. Comme on peut le voir, la direction du National Sporting Club ne néglige rien pour assurer une soirée intéressante et il est à espérer que tous les fervents du sport de la lutte seront à l'Aréna Mont-Royal jeudi soir, le 10 novembre.

Adh. Tremblay réélu président

L'assemblée annuelle du club de raquette, Le Boucanier, a eu lieu dimanche après-midi à la salle Girard. Prés d'une soixantaine de membres ont assisté à cette assemblée. Les élections ont été fort contestées, et souvent les membres ont eu l'embarras du choix.

Voici le résultat de l'élection:
Patrons: Capt. Nap. Dandeneault, Irénée Vautrin, Raoul Jarry, Évelyn, Noé Leclair.
Président honoraire, Adonai Meunier.

Président, Adhemar Tremblay.
Premier vice-président, Émile Paquette.
Deuxième vice-président, Clovis Niding.

Secrétaire, Roméo Dion.
Trésorier, Eugène Rousseau.
Gérant, Raoul Navet.
Directeurs: Alphonse Surprenant, Jos. Morrisette, Ovide Gravel, Jean Huran.

Captaine, John Cassieri.
Lieutenant, Lucien Riendeau.
Porte drapeau, John Tremblay.
Costumier, Médéric Hébert.
Masotte, Laurier Adhemar Tremblay, neveu du président.

Après l'élection, on accepta unanimement l'invitation de la Feuille d'Érable d'assister à la messe de minuit à Strathmore.

Un parti d'huîtres aura lieu le mercredi soir, le 16 courant.

Les anciens de La Casquette

La réunion des anciens de La Casquette, samedi soir, a été un très grand succès à tous les points de vue. La réunion a été nombreuse, elle a été gaie, elle a été fructueuse pour la nouvelle organisation dont tous se sont déclarés des plus enthousiastes et elle a été surtout significative parce que pas un des vrais anciens de La Casquette n'a manqué de répondre à l'appel.

Officiers généraux, directeurs de sections, athlètes, gymnastes, tous ceux qui ont porté avec gloire le nom de La Casquette se sont rendus à l'appel des organisateurs et c'est une organisation complète qui se présentera devant le public avec

Le National est défait

L'équipe de rugby de l'Université d'Ottawa a rendu visite au National, hier après-midi au terrain de Maisonneuve, et l'a défait par un score de 6 à 1.

La joute a donné lieu à une belle exhibition où une franche camaraderie a régné. Il n'y eut pas d'accidents et tout s'est bien passé. Il a fallu jouer sur la neige et le terrain détrempé mais ces contretemps n'empêchèrent pas l'enthousiasme de régner parmi les deux équipes.

Environ 500 personnes ont été témoins de la partie.

Alignement des équipes:
National: J. Berry, Voltigeurs; Caisse, Demis; Gendron, Demis; Reany, Demis; Marier, Quarts; Lagarde, Intérieurs; Duquette, Intérieurs; O'Brien, Intérieurs; O'Neil, Intérieurs; Proulx, Intérieurs; White, Extérieurs; Lajeunesse, Extérieurs; Gauthier, Extérieurs; Walker, Extérieurs; Gordon, Substituts; Soulière, Substituts; Messier, Substituts; Chantal, Caisse, Champagne.

FAITS DIVERS

LES APACHES

Sam. Schwartz, 359, rue Bélanger, s'en retournait chez lui, entre huit et neuf heures, hier soir, lorsqu'il passait à l'angle des rues Saint-Dominique et Mozart, il a été attaqué par deux individus, qui lui ont ordonné de lever les mains. Voyant que ses agresseurs étaient armés, Schwartz a compris qu'il lui était préférable de se rendre à l'invitation et a remis entre les mains des détresseurs, une somme de \$420, qu'il avait dans ses goussets. Notre descendant d'Ésaut portait, sous son bras, un poulet, qu'il venait de faire égorger par un rabbin, mais les voleurs avaient beaucoup plus la soif de l'argent que la faim pour le poulet, aussi lui ont-ils laissé celui-ci.

CHUTE DE TRENTE-CINQ PIEDS

En faisant une chute de trente-cinq pieds dans le fond de cale du "Canadian", amarré près du hangar numéro 12, au pied de la place Jacques-Cartier, William Cloutier, 41 ans, 45, rue Saint-Elisabeth, s'est infligé une fracture de la base du crâne, et a été en toute hâte transporté à l'hôpital Général où les médecins ont déclaré que son état était très grave. Cloutier était à son travail lorsque l'accident est arrivé.

INCENDIE A BORD D'UN PETROLIER

Les pompiers de la Longue-Pointe ont été appelés, vers 8 h. 30, hier matin, pour éteindre un commencement d'incendie qui venait de se déclarer à bord du pétrolier "Trophon", amarré au pied de la rue Cadillac. Les pompiers ont réussi à éteindre les flammes avant qu'elles aient fait trop de dommages. L'origine du feu est encore inconnue. Le navire appartenait à l'Imperial Oil Company.

DOUBLE FRACTURE DU BRAS DROIT

Didier Harvey, 47 ans, 785, rue Letourneux, a été transporté vers 9 h. 30, hier matin, à l'hôpital Général, souffrant d'une double fracture du bras droit. Harvey qui travaillait dans le port, au hangar numéro 8, a eu le bras pris dans une roue d'engrenage au moment où se préparait à commencer le déchargement du "Scandinavian". On craint que l'amputation ne soit nécessaire.

UN CONTRE QUATRE

Joseph Blais, 25 ans, 25, rue Fortifications, passait, hier soir, vers 8 h. 30, à l'angle des rues Saint-Paul et Place Jacques-Cartier, lorsqu'il a été attaqué par quatre individus. Il y avait déjà quelques temps qu'il se sentait poursuivi lorsqu'en se retournant pour se rendre compte quel était son poursuivant, il a reçu un violent coup de poing sur la tête. Il a voulu faire face à son agresseur, mais il s'est vu bientôt entouré de quatre individus qui paraissaient disposés à lui faire un mauvais parti. Il a cru qu'il valait mieux pour lui de détalier et c'est ce qu'il s'est empressé de faire. Ses agresseurs n'ont pu rien lui enlever. Comme il souffrait en plus d'une coupure au-dessus de l'oeil droit, il s'est rendu à l'hôpital Notre-Dame et après avoir été pansé, il a pu retourner à son domicile.

LES TROTTOIRS GLISSANTS

Le premier accident occasionné par la surface plutôt glissante des trottoirs a été rapporté vers onze heures, hier matin, alors que Mlle Bertha Morris a fait une chute à l'angle des rues Windsor et Saint-Jacques et s'est fracturé le poignet gauche. Elle a aussitôt été transportée à l'hôpital Général où la fracture a été réduite.

LES ALARMES

Dix alarmes ont été sonnées au cours des dernières vingt-quatre heures. Elles ont été enregistrées comme suit:
Matin: 12 h. 04. Appel par téléphone au no 816 est, rue Dorchester, Pas de feu.
12 h. 25. Boîte 765, angle des rues Lafontaine et Delorimier. Pas de feu.
1 h. 53. Boîte 41, angle des rues Aqueduc et Overdale. Fausse alarme.
10 h. 04. Boîte automatique 837, à la Regina Shoe Company, rue Aird, Pas de feu.
Soir: 1 h. 57. Boîte 625, angle

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CORDONNIERS NATIONAUX

Les membres de l'Union nationale des travailleurs en chaussure sont convoqués en assemblée pour demain soir, mercredi, à la salle Gareau, 243, rue Maisonneuve. L'Union nationale des travailleurs en chaussure doit décider d'une manière définitive si oui ou non elle doit se ranger du côté des Syndicats catholiques et nationaux. Un très grand nombre de travailleurs en chaussures sont désireux d'appartenir au mouvement national et catholique qui prend chaque jour une importance de plus en plus considérable dans le monde du travail. Trois orateurs des Syndicats catholiques: MM. Alfred Charpentier, Gérard Tremblay et M. l'aumônier-général Edmond Hébert porteront la parole.

EUCHRE DES CARROSSIERS

Le syndicat catholique et national des carrossiers aura son 4ème euchre annuel, jeudi soir, le 10 novembre, à la salle de l'Assistance Publique, angle des rues LaGauchetière et Berri. Le succès promet d'être éclatant. On a retenu l'orchestre Duval pour cette soirée. Les bénéfices de ce euchre seront versés au fonds mortuaire du syndicat.

SYNDICAT DES MENUISIERS

Ce soir, salle Tremblay, 1597, St-Catherine est, réunion régulière du syndicat catholique et national des charpentiers-menuisiers. M. R. Brais, agent d'affaires, présentera son rapport. Une grande campagne de propagande va être entreprise incessamment et les membres sont tous priés d'assister.

SYNDICAT DU TRAMWAY

Le syndicat catholique et national des employés de tramway s'assemble, ce soir, à la salle des Syndicats catholiques, 3 Craig est, chambre 28. Le syndicat prépare un euchre pour janvier. D'autres questions sont à l'ordre du jour. Que tous les membres soient présents. Par ordre.

SYNDICAT DES TANNEURS

Dimanche, le 3 courant, grande assemblée de propagande du syndicat catholique des tanneurs corroyeurs. Le travail d'organisation des ouvriers de tannerie commence depuis quelques mois à donner jusqu'ici des résultats encourageants et laisse prévoir un magnifique succès. Cette prochaine réunion sera tenue à 3 Craig est, salle des Syndicats, M. J.-B. Beaudoin, de retour d'un voyage à Québec fera rapport sur les conditions de travail dans ce métier. Le droit d'association est incontestable à ces ouvriers; la mise en pratique de ce droit aura une répercussion heureuse sur les conditions de travail dans les métiers de la tannerie. Le comité d'organisation compte sur une assistance nombreuse. L'assemblée commencera à 2 heures p.m. Plusieurs orateurs porteront la parole.

SYNDICAT "CANADIAN CAR"

Mercredi soir, salle du Collège St-Pierre-aux-Liens, réunion régulière du syndicat catholique et national des wagonniers, section Canadian Car and Foundry. Le chômage réapparaît dans cette usine avec ses tristes conséquences; il ne faut pas pour cela négliger l'Union. Qu'on vienne en foule. L'assemblée commencera à 8 heures 15.

Les dégâts d'une tempête

Ottawa, 8 (S.P.C.) — La tempête de vent, de neige et de grésil qui s'est abattue sur l'est de l'Ontario et la province de Québec, vendredi dernier, a causé des dommages estimés à \$250 000 à la compagnie de téléphone Bell. M. J. A. Gorrie, gérant de la compagnie, a fourni ces renseignements, hier soir. Il a déclaré qu'environ cinquante individus des Trois-Rivières, et Annapolis, dix mille poteaux ont été jetés par terre. Samedi, le district d'Ottawa était fermé à l'extérieur au point de vue des communications téléphoniques. Cinq cents hommes travaillent à réparer les dégâts matériels, le service normal ne sera pas rétabli avant deux mois. Heureusement que la tempête n'a pas duré dans la journée d'hier, le jour d'action de grâce, a déclaré M. Gorrie, car il ne serait pas resté un poteau debout entre Ottawa et Montréal.

Cargaison de livraison

Le Metagama et le Scandinavian, navires du Pacifique Canadien, sont entrés dans le port, hier, apportant de fortes cargaisons de vins français et de whiskys écossais pour la Commission des liqueurs de Québec. Les deux navires ont été déchargés à Liverpool et de Southampton et avaient fait escale à Anvers.

Nouveau sénateur

Ottawa, 8. — (S.P.A.) — Le brigadier-général Archibald Hayes Macdonell, de Toronto, a été nommé sénateur en remplacement de M. Claude Macdonell, qui a donné sa démission, a-t-on annoncé aujourd'hui.

M. Henri Dombrowski

Le titulaire de la chaire de littérature française à l'Université de Montréal, M. Henri Dombrowski, est arrivé, hier, d'Europe. La carrière du nouveau professeur de la Faculté des lettres, bien que courte, est déjà remplie, puisqu'il est ancien élève de l'École Normale Supérieure et qu'il est pourvu de tous les titres de l'Université de France, dont il est licencié et agrégé. Il est aussi chevalier de la Légion d'honneur.

Après avoir occupé le poste de professeur stagiaire au lycée Condorcet, à Paris, M. Dombrowski venait d'être nommé à la chaire de première au lycée de Brest, lorsqu'il a accepté de venir enseigner la littérature française à l'Université de Montréal.

Dans ses conférences publiques, dont il donnera la première le 23 novembre, M. Dombrowski se propose de traiter d'abord des Essais de Montaigne, puis des oeuvres poétiques de Lamartine.

TRAVAILLANT à EQUIPER la GENERATION qui GRANDIT

EST sur les deux millions d'enfants qui reçoivent, à cette heure, leur formation dans ses écoles, que le Canada fonde ses plus chères espérances. Les statistiques, en effet, démontrent que l'enfant qui reste sans éducation n'a qu'une chance sur 150,000, d'arriver à une situation de quelque éminence.

La tâche de fournir l'argent nécessaire pour élever des écoles, pour subventionner le personnel enseignant, incombe pour une bonne part aux compagnies d'assurance sur la vie. Elles consacrent des millions de dollars aux oeuvres d'éducation et fournissent ainsi à vos enfants le moyen de s'instruire.

C'est ainsi que le Fonds de Réserve formé par l'accumulation des primes que le public assuré verse, est A L'OEUVRE. En voyant vos fils et vos filles revenir de l'école, votre pensée devrait se reporter vers l'assurance sur la vie. Et combien d'enfants ont l'avantage de pouvoir poursuivre leurs études grâce à l'argent provenant de polices d'assurance que des parents prévoyants leur ont laissées.

L'Assurance sur la Vie contribue donc à équiper votre enfant pour la vie. Elle est votre alliée, elle est l'amie de l'enfance.

Service de diffusion de l'assurance sur la vie

"Sauvegardez le Foyer et vous Stabilisez la Nation"

COURTES NOUVELLES

LA GREVE DES LAITIERS

New-York, 8. (S.P.A.) — Le Dr Copeland, commissaire de l'hygiène, a encore échoué, hier, en essayant de raccorder les vendeurs de lait et leurs employés syndiqués qui ont déclaré une grève, la semaine dernière. Les patrons entendent continuer à engager qui ils voudront. Les chefs des compagnies qui distribuent du lait disent qu'ils sont fatigués de se faire dominer par les syndicats et qu'ils veulent reprendre leur commerce des mains des chefs ouvriers. Le commissaire de l'hygiène a alors averti les vendeurs de lait qu'ils auront des comptes à rendre si la maladie éclate parmi la population et surtout chez les bébés, par suite de la pénurie du lait.

TENTATIVE DE VOL

Chicago, 8. — Six individus masqués ont fait arrêter, hier soir, le train rapide Illinois Central-New Orleans, à deux milles et demi au sud de Paxton, Illinois. Ils ont blessé six employés du train à coups de pistolet, ont incendié le wagon-poste et battu un commis, mais ils ont finalement dû se sauver en n'emportant presque rien. A minuit le train reprenait sa marche et 500 étaient à la poursuite des bandits.

FETE FRANCO-CANADIENNE

Londres, 8. (S.P.A.) — Une dépêche de l'agence Reuter de Paris, mande que le maréchal Foch et les autres membres de la mission française qui s'est rendue au Canada, pour remercier le Dominion de l'aide qu'il a apportée à la cause alliée durant la guerre, ont été les hôtes du Comité Franco-Amérique, qui célébrait le succès de la visite au Canada.

M. Gabriel Hanotiaux, parlant au nom du gouvernement, a exprimé les remerciements au gouvernement canadien et présenté au maréchal Foch, son portrait.

M. Henri Dombrowski

LE NOUVEAU PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL EST ARRIVE.

Foch à Détroit

Détroit, Michigan, 8. (S.P.A.) — Le passage de Foch à Détroit a été un triomphe comme dans toutes les villes des États-Unis qu'il a visitées. Toute la population de Détroit est allée l'accueillir et la réception de Foch a été la plus grandiose qu'il ait jamais eue. Une brigade de soldats canadiens, ainsi qu'une fanfare militaire sont allées saluer le visiteur au nom du Canada.

Le maréchal Foch est arrivé à une heure de l'après-midi. Il venait de Chicago et avait passé par Battle Creek, Jackson et Ann Arbor. De la descente du train il s'est rendu à l'hôtel de ville par un chemin jonché entièrement de chrysanthèmes et de roses.

Après la réception officielle que lui a souhaitée le major James Couzens, il a fait le tour de la ville et visité deux manufactures d'automobiles.

À Ann Arbor, tous les étudiants de l'Université de Michigan étaient à la gare pour souhaiter la bienvenue au visiteur.

Le maréchal Foch, est parti après minuit pour Cleveland où il restera deux jours.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1921

De la Côte St-Paul, service de 10 minutes à partir de 5.05 a.m. De la Place d'Armes (bureau de poste), service de 10 minutes de 5.10 a.m. à 8.00 a.m. 20 minutes de 8.00 a.m. à 8.20 a.m. 10 minutes de 8.20 a.m. à 8.40 a.m. 20 minutes de 8.40 a.m. à 8.50 a.m. 10 minutes de 8.50 a.m. à 9.00 a.m. 20 minutes de 9.00 a.m. à 9.10 a.m. 10 minutes de 9.10 a.m. à 9.20 a.m. 20 minutes de 9.20 a.m. à 9.30 a.m. 10 minutes de 9.30 a.m. à 9.40 a.m. 20 minutes de 9.40 a.m. à 9.50 a.m. 10 minutes de 9.50 a.m. à 10.00 a.m. 20 minutes de 10.00 a.m. à 10.10 a.m. 10 minutes de 10.10 a.m. à 10.20 a.m. 20 minutes de 10.20 a.m. à 10.30 a.m. 10 minutes de 10.30 a.m. à 10.40 a.m. 20 minutes de 10.40 a.m. à 10.50 a.m. 10 minutes de 10.50 a.m. à 11.00 a.m. 20 minutes de 11.00 a.m. à 11.10 a.m. 10 minutes de 11.10 a.m. à 11.20 a.m. 20 minutes de 11.20 a.m. à 11.30 a.m. 10 minutes de 11.30 a.m. à 11.40 a.m. 20 minutes de 11.40 a.m. à 11.50 a.m. 10 minutes de 11.50 a.m. à 12.00 a.m. 20 minutes de 12.00 a.m. à 12.10 a.m. 10 minutes de 12.10 a.m. à 12.20 a.m. 20 minutes de 12.20 a.m. à 12.30 a.m. 10 minutes de 12.30 a.m. à 12.40 a.m. 20 minutes de 12.40 a.m. à 12.50 a.m. 10 minutes de 12.50 a.m. à 1.00 a.m. 20 minutes de 1.00 a.m. à 1.10 a.m. 10 minutes de 1.10 a.m. à 1.20 a.m. 20 minutes de 1.20 a.m. à 1.30 a.m. 10 minutes de 1.30 a.m. à 1.40 a.m. 20 minutes de 1.40 a.m. à 1.50 a.m. 10 minutes de 1.50 a.m. à 2.00 a.m. 20 minutes de 2.00 a.m. à 2.10 a.m. 10 minutes de 2.10 a.m. à

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

LES ARRIVAGES ET LES EXPORTATIONS DE LA SEMAINE DERNIÈRE ET DE LA SAISON POUR LE BEURRE, LES ŒUFS ET LE FROMAGE.

Les arrivages de beurre pour la semaine terminée samedi, ont été de 5,933 colis, une diminution de 1,897 colis, en comparaison avec la semaine précédente, et une augmentation de 1,385 colis, en comparaison avec la semaine correspondante de 1920. Le total des arrivages de la saison à date indique une augmentation de 42,588 colis, comparativement à la même période, l'an dernier. Il n'y a pas eu d'exportation de beurre, à Montréal, la semaine dernière. Pour la même semaine, l'an dernier, les exportations avaient été de 7,000 colis. Pour la saison, il y a augmentation de 54,878 colis sur l'an dernier.

Les arrivages de fromage, pour la semaine dernière, se sont élevés à 33,069 boîtes, une augmentation de 4,608 boîtes, en comparaison avec la semaine précédente et une augmentation de 3,845 boîtes, en comparaison avec la semaine correspondante, il y a un an. Le total des arrivages du premier mai à date, indique une augmentation de 129,882 boîtes, sur la période correspondante de 1920. Les exportations de fromages, à Montréal, la semaine dernière indiquent une diminution de 20,775 boîtes, en comparaison avec la semaine précédente, et une augmentation de 1,606 boîtes, en comparaison avec la semaine correspondante, l'an dernier. Du premier mai à date, les exportations ont été de 18,626 boîtes de plus que pour la même période l'an dernier.

Les arrivages d'œufs, de la semaine dernière, ont été de 23,861 caisses. Ils avaient été de 24,132 caisses, la semaine précédente et de 12,474 caisses, la semaine correspondante, en 1920. Les arrivages de la saison se totalisent à 387,639 caisses, contre 450,399 caisses, pour la même période, l'an dernier. Les exportations de la semaine dernière, à Montréal, indiquent une diminution de 586 caisses, comparativement à la semaine précédente, et une augmentation de 19,758 caisses, comparativement à la même semaine, l'an dernier. Pour les exportations de la saison, il y a diminution de 61,968 caisses, en comparaison de la période correspondante de 1920.

LES ENCHÈRES

Isle Verte, 8. — A la dernière vente à l'enchère, 200 colis de beurre ont été vendus à 35s. 3-16 la livre.

Farnham, 8. — A la dernière vente à l'enchère, 200 colis de beurre ont été offerts; 80 ont été vendus à 36s. 3-4. Le reste ne s'est pas vendu.

LES PRIX DU GROS

FARINE

Nouvelle récolte: 87.40
Première qualité, le baril... 87.40
2ème qualité, le baril... 86.90
Forte à boulanger, le baril... 86.70

ŒUFS

Strictelement frais... 65s.
Choisis... 50s.
No 1... 45s.
Créques... 37s.

BEURRE

Pasteurisé... 39s. 1-2
Premier choix... 39s.
Deuxième choix... 36s.
En bloc l'une l'autre: 40s. 1-2
Pasteurisé... 40s. 1-2
Premier choix... 40s.
De choix... 37s.

FROMAGE

Doux... 18s.
Fort... 20s.
On... 40s.
(Les prix des œufs, du beurre, du fromage et du saindoux sont fournis par la maison J. A. Vaillancourt, 618, rue Saint-Paul.)

LES VIANDES FUMÉES

Les jambons de 8 à 12 livres font de 23 à 24s. Les autres plus lourds de 23 à 24s. Le jambon à déjeuner, fait de 28 à 30s.

LES POMMES DE TERRE

Le marché est bon. Arrivages moins considérables. Les pommes de terre blanches du Québec se vendent actuellement de \$1.50 à \$1.55 le sac de 80 livres, livré et \$1.40 le sac de 80 livres, pris au magasin. On offre des pommes de terre rouges de l'île du Prince-Edouard à \$1.65 le sac de 90 livres. (Le prix de gros des pommes de terre nous est fourni par la maison A. Lalonde.)

LES GRAINS

Cote de la Maison Bryant, Isard & Cie: CHICAGO, Ferme.

	Ouverture	Haut	Bas	Pert.
MAÏS				
Décembre	40 1/2	41 1/2	40 1/2	1/2
Novembre	39 1/2	40 1/2	39 1/2	1/2
AVOÏNE				
Décembre	32 1/2	33 1/2	32 1/2	1/2
Novembre	31 1/2	32 1/2	31 1/2	1/2
BLÉ				
Décembre	103 1/2	104 1/2	103 1/2	1/2
Novembre	102 1/2	103 1/2	102 1/2	1/2
AVOÏNE				
Novembre	29 1/2	30 1/2	29 1/2	1/2
Décembre	38 1/2	39 1/2	38 1/2	1/2
Novembre	37 1/2	38 1/2	37 1/2	1/2
BLÉ				
Décembre	103 1/2	104 1/2	103 1/2	1/2
Novembre	102 1/2	103 1/2	102 1/2	1/2

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal.

Livre sterling à New-York: Papier à 60 jours... 388.50 423.
Papier à 90 jours... 393.50 427.
Par câble sous-entendu... 394. 427.50
Cours du change New-York à 8 1/2.
Le franc, 729.50.
Taux d'escompte à Londres, 3 1/2.
Taux d'escompte à la Banque d'Angleterre, 3 1/2.

LA MATINÉE À LA BOURSE

SEANCE INACTIVE ET DE PEU D'INTERET. — L'OGILVIE S'EST MIS EN VEDETTE PAR UNE AVANCE DE SEPT POINTS. — LES PAPIERS SONT FERMES.

Wall Street chôme aujourd'hui et notre place est inactive. Les cours restent en général au même point que samedi dernier et les quelques changements qui se sont produits ne sont que légers. Il faut faire une exception cependant pour l'Ogilvie Flour Mills qui est passé de 188 à 195, un gain de sept points. Les papiers forment encore le groupe le plus ferme. Les Utilités Publiques se maintiennent. Le Lyall Construction s'est assez bien traité au cours de 66.

Il s'est vendu au cours de l'avant-midi 3,171 actions dont 635 de National Breweries.

Le New-York la prime sur le dollar canadien varie entre 8 et 9. Le franc français fait à Montréal .0798.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)
Transactions de 10 heures à 11 heures 30 a.m.
Dom. Iron com—40 à 24 1/4
Dom. Iron com—40 à 24 1/4
Steel of Can—70 à 64, 10 à 64
A. Sugar—75 à 31, 45 à 31
Brazilian—100 à 25, 35 à 25 7/8
Brazilian—15 à 25 3/4, 60 à 26, 40 à 26
Brit. Emp. Steel pfd—50 à 21 3/4
Cement com—20 à 37, 45 à 36 3/4
Can. Smelters—25 à 19, 50 à 18 3/4
Steamship pfd—35 à 54 3/4, 30 à 54 1/2
Detroit—10 à 65
Laurentide—50 à 19 1/2, 4 à 50, 100 à 79 3/4
M. Power—93 à 84, 68 à 84
N. Breweries—560 à 38, 75 à 58
Spanish com—100 à 65 3/4
Spanish pfd—50 à 78
Ogilvie com—30 à 190
Ogilvie pfd—10 à 160
Dom. Steel pfd—80 à 63 1/2
Lyall const—100 à 66, 5 à 66
Textile pfd—30 à 165
Converts—40 à 71
Winnipeg Electric—20 à 38, 5 à 37
Ames Holden pfd—5 à 26, 25 à 27
Ontario Steel—25 à 44
St. Maurice Paper—98
Ridord—20 à 6
Bell Tel—42 à 104
Abbitibi—50 à 32 1/2
Quebec—100 à 24
Howard Smith com—50 à 70 1/2
Quebec Merchants—22 à 103 3/4, 10 à 162, Royal, 10 à 204, Union, 17 à 144, Commerce, 20 à 189
Obligations: Nabasco Cotton, 1000 à 93
Quebec Ry, 2000 à 63; Bell Tel, 4000 à 93
Transactions de 11 heures 30 à 12 heures 30
Steel of Canada—5 à 64
Abbitibi—50 à 32 1/2
Asbestos com—5 à 60
A. Sugar—75 à 31
Brit. Emp. Steel pfd—75 à 21 3/4
Brompton—30 à 26
Laurentide—75 à 79 3/4
Quebec Ry—15 à 24 1/8, 10 à 24
Quebec Ry—15 à 24 1/8, 10 à 24
Ogilvie Mfg—25 à 195
Lyall—25 à 60
Converts—40 à 71
Howard Smith pfd—5 à 88
Ridord—10 à 6
Ontario Steel pfd—10 à 84 1/4
Banques: Commerce: 8 à 189, Montréal: 34 à 208.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date: 8 novembre 1921

Echéance Prix Rendement
1 déc. 1925 95.40 6.32
1 oct. 1931 92.30 6.03
1 sept. 1937 97.90 5.20
1 déc. 1922 99.20 6.33
1 nov. 1923 98.65 5.23
1 déc. 1927 97.50 6.00
1 nov. 1933 98.65 5.06
1 déc. 1937 99.55 5.34
1 nov. 1924 97.50 6.32
1 nov. 1934 95.50 6.00

* Payable en fonds à New-York.
Tableau des cours fournis par L. G. Beaubien et Cie, agents de change, 50, Notre-Dame ouest, Montréal. Prix sujets à intérêt couru.

Eché. Der. Cote Ventes
Une Offre Dem. De 10 h. à 11 h. 30 a.m.
Exempts d'impôt Intérêt 5 p.c.
1923 92.25 1000 à 95.25
1927 97.85 2000 à 97.85
Exempts d'impôt Intérêt 5 1/2 p.c.
1922 99.15 11000 à 99.15
1923 98.65 25000 à 98.50
1927 97.35 10000 à 97.50
1923 98.65 98.65 38000 à 98.25
1927 99.55 99.55 12000 à 99.55
Sujets à impôt Intérêt 5 1/2 p.c.
1924 97.50 2000 à 97.50
1924 95.50 95.10 2000 à 95.20; 1000 à 95.50

Cours du change

Cote des devises étrangères de L. G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, près la Bourse de Montréal.

Cours moyens à Montréal
New-York... 8 3/4-4
Londres... 84.30
Paris... 0.0798
Bruxelles... 0.0775
Genève... 0.2040
Berlin... 0.0042
Vienne... 0.0012
Rome... 0.0460

Les pommes de la Colombie

Vernon, C. 8. — Au cours de la semaine dernière il y a eu un ralentissement prononcé dans l'expédition des pommes. Presque tous les fruits de la saison ont été expédiés et dans les établissements d'emballage, le nombre des employés diminue de jour en jour. Il ne reste pratiquement plus à expédier que quelques wagons, de variétés d'hiver.

Le dividende du Détroit

Lansing, Mich., 8. — Le Detroit United Railway a renouvelé samedi auprès de la Commission des utilités publiques du Michigan, sa demande d'autorisation pour une émission de \$384,375 de stock, qui représente un dividende de 2 1/2 p. c. en actions. La Commission a déjà refusé d'accéder à une demande précédente elle a un surplus de plus de \$30,000,000.

Le commerce allemand

Ottawa, 8. — M. A. S. Bleakney, commissaire du commerce à Bruxelles, dans un article publié dans la dernière livraison du Trade and Commerce Bulletin, indique l'effet évident du "dumping" allemand en Belgique, surtout pour ce qui regarde les machines agricoles, les ins-

truments aratoires et les outils en général. En 1920 les importations canadiennes en Belgique se sont élevées de \$25,017,639 en février, à \$40,843,894 en août. En 1920, elles sont tombées de \$43,340,193 en février, à \$30,518,835 en août.

La dette du Québec

Les prochains comptes publics de la province de Québec indiquent que la dette totale au 30 juin dernier était de \$51,652,113.55 une augmentation de \$10,344,000 en comparaison avec l'année précédente, causée par l'émission de quatre emprunts. Ces emprunts ont été cependant négociés dans la province même. Depuis le commencement de la guerre, la province de Québec a emprunté sur tout de ses citoyens. Deux emprunts seulement, l'un en 1916 et l'autre en 1920 sont allés principalement sur le marché de New-York. Avant la guerre, le Québec négociait la plus grande partie de ses emprunts à Londres et à Paris. Une de ces émissions européennes, datant de 1914, au montant de 27,632,000 francs est encore en vigueur. Elle n'est rachetable qu'en 1955.

Voici en détail comment est constituée la dette de la province de Québec:

Montant	Taux	Echéance	Payab. à
\$3,182,800	4%	1928	L. P.
2,530,667	4%	1934	L. P.
5,332,976	3%	1955	L. P.
292,000	4%	1936	L. M.
1,360,000	3%	1937	L. M.
9,230,061	3%	1937	L.
1,949,587	4 1/2%	1954	L.
3,991,723	4 1/2%	1954	L.
4,000,000	5%	1926 Q. M. N.Y.	
130,000	5%	1936	Q. M.
1,661,000	4 1/2%	1946	Q. M.
41,300	5%	1938	Q. M.
7,000,000	6%	1925 Q. M. N.Y.	
144,000	4 1/2%	1956	Q. M.
2,500,000	6%	1925 Q. M. T.	
2,500,000	6%	1930 Q. M. T.	
5,800,000	5 1/2%	1936 Q. M. T.	
L. — London; P. — Paris; M. — Montréal; N. Y. — New York; Q. — Québec; T. — Toronto.			

LES DATES D'ÉMISSIONS

Avant la guerre. — \$27,875,813
Pendant la guerre. — \$5,832,300
Depuis la guerre. — 17,944,000
Environ \$8,500,000 de la dette sont dus à Londres et Paris; \$4,000,000 à Londres ou Montréal; \$14,000,000 à Londres seulement; \$11,000,000, au Canada et à New-York; et \$13,000,000 au Canada seulement.

Nouvelle succursale

La sous-agence de Privat, Qué., de la Banque d'Hochelega, a été convertie en succursale sous la gerance de M. C. A. Mélançon, le 2 novembre.

A Wall Street

Aujourd'hui, journée des élections à New-York, le New-York Stock Exchange est fermé de même que toutes les autres Bourses.

A Détroit

Détroit, 8. — C'est aujourd'hui la journée des élections municipales. La campagne s'est faite surtout sur la question de la municipalisation du système de tramway. M. James Couzens a demandé à être réélu en faisant valoir son passé sous administration la ville a construit environ 100 milles de voies municipales et elle exploite elle-même ce réseau. Son projet de municipalisation comprend aussi l'achat des deux principales lignes du Detroit United Railway dont la



VALEURS D'ELITE

PROVINCE DE MANITOBA
Obligations 6% vingt ans. Echéance juin 1941.
Prix: 98.29 et l'intérêt couru. Rendement 6.15%.

CITE DE SHERBROOKE
Obligations 6% dix ans. Echéance juin 1931.
Prix: le pair (100) et l'intérêt couru. Rendement 6%.

CITE DE TROIS-RIVIERES
Obligations 6% dix ans. Echéance mai 1931.
Prix: le pair (100) et l'intérêt couru. Rendement 6%.

CITE D'OUTREMONT
Obligations 5 1/2% dix ans. Echéance mai 1931.
Prix: 96.40 et l'intérêt couru. Rendement 6%.

VILLE ST. LAMBERT
Obligations 6% dix ans. Echéance mai 1931.
Prix: le pair (100) et l'intérêt couru. Rendement 6%.

CITE DE VICTORIA, C.B.
Obligations 6% dix ans. Echéance juillet 1930.
Prix: 97.30 et l'intérêt couru. Rendement 6.40%.

CITE DE MONTREAL (Ecoles Catholiques)
Obligations 6% dix ans. Echéance novembre 1931.
Prix: le pair (100) et l'intérêt couru. Rendement 6%.

ACHAT-VENTE: Fonds d'Etat canadiens — Bons de la Victoire et Emprunts de Guerre; valeurs à change sur New York de courte échéance, notamment les titres Montréal 6% déc. 1922 et mai 1923, Tram-Power 6 1/2% 1924, aux meilleurs cours du marché.

RENE-T. LECLERC

BANQUIER ET COURTIER

MONTREAL QUEBEC

160, rue St-Jacques 74, rue St-Pierre

(Maison fondée en 1861)

RENDMENT 8%

\$25,000.

HOWARD SMITH PAPER MILLS LIMITED 7%

Première hypothèque — échéance 1941

Capital et intérêts payables en fonds américains

PRIX: \$91. Fonds canadiens et intérêts courus

GEOFFRION & CIE

Membres de la Bourse de Montréal,
96, Notre-Dame Ouest,

MONTREAL Main 3073

franchise est expirée. L'adversaire du maire est M. Daniel W. Smith. C'est en même temps l'élection de conseillers municipaux.

Les mines

Dane, Ont. 8. — Quoiqu'il ne soit pas confirmé, on considère comme exact le rapport que l'Argonaut Gold Mine ait réussi à vendre un lot considérable de stocks à des intérêts américains.

Cobalt, 8. — D'après le rapport annuel de la Hudson Bay Mines Ltd, la compagnie a dépensé \$37,765 au cours de l'année fiscale terminée le 31 août. Les recettes ont été de \$17,418, laissant une perte de \$20,347 pour les opérations de l'année. On a cependant de bonnes espérances au sujet de la propriété de la compagnie à Kirkland Lake.

Kirkland Lake, 8. — Les mines

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTRÉAL

Vu la reconstruction de l'intersection à l'angle des rues Ontario et Saint-Laurent, les tramways Ontario, à partir du Jeudi 10 novembre et pour quelques jours, circuleront par la rue Saint-Denis jusqu'à Craig et au square Victoria.

ACTIONS ET OBLIGATIONS

DANS UNE LIQUIDATION, les ACTIONNAIRES passent APRES tous les créanciers.

DANS UNE LIQUIDATION, les porteurs d'OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES passent AVANT tous les autres créanciers.

Toutes les OBLIGATIONS industrielles ou commerciales que nous offrons sont garanties par première HYPOTHEQUE ou par nantissement de PREMIERES HYPOTHEQUES, et dans chaque cas le montant du gage est plusieurs fois supérieur à celui de l'emprunt. Ce sont:

PULPE et POUVOIRS D'EAU DU SAGUE-NAY, au rendement (en fonds américains) de	6 1/2
LEGARE (limitée), au rendement de	7
LAMONTAGNE (limitée)	7
BRASSERIE FRONTENAC (limitée)	7
Cie HYDRAULIQUE DE S.-FRANÇOIS	7
Cie DU PORT DE CHICOUTIMI (garantie par la ville de Port-Arthur)	6 1/2
Cie de CONSTRUCTION DE LA BAIE DES HA-HA (garantie par le village de Val-Jalbert)	6 1/2

A part ces valeurs, nous offrons les meilleures obligations municipales et scolaires de la Province de Québec, c'est-à-dire du pays, au rendement moyen de 6%.

Tous renseignements sur demande.

Versailles Vidricaire

Boulais

MONTREAL QUEBEC OTTAWA

BUREAU-CHEF: 17mm. Versailles, MONTREAL. Tél: M. 7080

\$325,000

7

OBLIGATIONS PREMIERE HYPOTHEQUE

Garantie: Une première hypothèque sur une propriété de \$600,000 et un lien privilégié sur un revenu annuel estimé à \$65,100.

Fiduciaire: "The Montreal Trust Company", à Montréal.

Architectes et Ingénieurs: M.M. Ross & MacDonald.

Aviseurs légaux: M.M. Campbell, McMaster et Couture.

Débiteur hypothécaire: "La Corporation industrielle de Westmount, limitée".

Impôt sur le revenu: Le Fiduciaire remboursera au porteur jusqu'à 4% de l'impôt sur réclamation. Rendement: 7% net, à compter de la date d'achat.

"La sûreté de cette obligation est absolue"

La Compagnie des Debentures de la Province de Québec

20 RUE ST-JACQUES MONTREAL

EMILE RANGER

52 RUE ST-JACQUES MONTREAL

LE PRET MUNICIPAL Ltée

63 RUE ST-PIERRE QUEBEC

PLACEMENTS DE NOVEMBRE 1921

NOUS OFFRONS, sujet à vente préalable, les obligations suivantes:

Endroits	Echéances	%	Prix	Pour rapporter
VILLE DE PARIS, emprunt canadien	9 ans	6%	8%	8%
PUSSANCE DU CANADA	3 à 14 ans	6%	8%	8%
VILLE DE JONQUÈRE	2 1/2 à 10 ans	6%	8%	8%
DIOCESE DE PEMBRIDGE	2 à 10 ans	6%	8%	8%
VILLE DE DRUMMONDVILLE, garantie	2 à 9 ans	6%	8%	8%
VILLAGE HERBERTVILLE	2 ans	6%	8%	8%
HOPITAL NOTRE-DAME	10 à 22 ans	6%	8%	8%
VILLE DE ST-BONIFACE	1 et 7 ans	6%	8%	8%
VILLE DE HULL	12 à 28 ans	6%	8%	8%
VILLE DE EDMUNDSTON	10 ans	5 1/2%	5 1/2%	5 1/2% pay N.Y.
VILLE DE ST-LAMBERT	10 ans	6%	8%	8%
CAP DE LA MADELEINE	10 ans	6%	8%	8%
VILLE DE LA TUQUE	10 ans	6%	8%	8%
VILLE DE ST-LEONARD	16 et 17 ans	6%	8%	8%
CITE DE LEVIS	17 à 20 ans	4%	6.10%	
VILLAGE DE MONTMORENCY	14 ans	5 1/2%	6%	
VILLE DE MONT-ROYAL	3 1/2 ans	6%	8%	
VILLE DE MONT-TRAIL	2 1/2 ans	6%	8%	
PAROISSE ST. COEUR DE MARIE	3 1/2 ans	6%	8%	
Compagnies scolaires:				
OTTEAU-ST-PIERRE	5 ans	6%	8%	
EAST ANGLIS	5 ans	6%	8%	
DE MONTREAL	5 et 6 ans	5%	6%	

LA CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES LIMITÉE

RENÉ DUPONT, PRÉSIDENT: 116 COTE DE LA MONTAGNE QUEBEC.

J.W. SIVARD, VICE-PRÉSIDENT: 7 PLACE D'ARMES MONTREAL.

CETTE OFFRE

Il combat l'acide

assure des dents plus belles-A

LA POLITIQUE

M. Meighen aux Trois-Rivières et à Shawinigan

Le premier ministre du Canada porte la parole, hier, dans deux centres ruraux de notre province — Quelques mots en français — Chemins de fer, marine marchande et défense contre ses attaques — Des interruptions nombreuses — Discours du Dr Normand.

Les Trois-Rivières, 8. — Autant les deux assemblées tenues, hier après-midi, à Shawinigan, par M. Arthur Meighen, premier ministre du Canada, et M. le Dr Normand, président du Conseil privé, avaient été calmes, tant l'assemblée tenue, hier soir, aux Trois-Rivières a été houleuse et parsemée de cris sauvages lancés par une petite clique.

M. Ladouceur, avocat de Joliette, ne put se faire entendre. Le premier ministre commença son discours au milieu des interruptions du même groupe, mais son attitude ferme imposa le respect et il put s'expliquer pendant une demi-heure sans être interrompu, mais les cris recommencèrent à la fin de son discours.

Le Dr Normand fut lui-même interrompu à plusieurs reprises, mais réussit cependant à dominer les cris.

L'assemblée était sous la présidence conjointe de M. Charles Bourgeois, avocat, et de M. John T. Tebbutt, et composée d'environ sept mille personnes.

Les acclamations redoublèrent quand le premier ministre monta sur l'estrade.

M. Tebbutt souhaita la bienvenue au premier ministre au nom de la population anglaise et M. Bourgeois au nom de la population française.

Le premier orateur fut le notaire Ladouceur, de Shawinigan Falls, qui déclara que le premier geste du premier ministre, à son arrivée à la tête de l'administration du pays, fut de donner à la province de Québec la représentation à laquelle elle avait droit dans le cabinet, en choisissant quatre représentants parmi les Canadiens français.

Or nous ne pouvons être aujourd'hui assez fiers d'esprits, suivant lui, pour refuser la branche d'olivier que l'on nous tend.

Il fut suivi à la tribune par son frère M. Ladouceur, avocat de Joliette, qui en put se faire entendre comme nous le rapportons plus haut.

Le premier ministre Meighen, invité ensuite à prendre la parole, est longuement ovationné.

M. ARTHUR MEIGHEN

"Je vous remercie bien sincèrement, dit-il, de la bienvenue cordiale que vous me donnez. C'est pour moi un véritable plaisir de me trouver dans votre bonne cité française des Trois-Rivières, si belle, si industrielle, si progressive. Je tiens à vous dire, dans votre belle langue, toute l'admiration que j'ai pour votre population canadienne-française, qui a produit les meilleurs hommes et les meilleurs plus belles."

"Vous savez, on ne peut pas avoir les nobles nobles de la Confédération canadienne qui fait la force et le courage de ce pays. La province de Québec, toujours loyale, va revendiquer avec fierté son passé et son présent et elle trouvera en moi un admirateur, parce que je sais l'apprécier à sa juste valeur. J'en veux une preuve indéniable en appelant dans le cabinet quatre de nos illustres compatriotes en qui j'ai mis ma confiance toute entière."

"On a, depuis un certain temps, répandu le bruit que j'avais dit quelque chose de désagréable pour les Canadiens français. Je répète ici ce que j'ai dit à Toronto même : je défie mes adversaires de trouver une phrase, un seul mot contraire aux Canadiens-français dans tous mes discours et l'on ne trouvera rien."

"J'admire vos bonnes institutions qui ont fourni au Canada tant d'hommes supérieurs et qui ont consacré le meilleur de leur vie pour notre bien-être."

M. Meighen, parlant ensuite dans sa langue maternelle, dit que c'est sa première visite politique aux Trois-Rivières.

"Il ne prétend pas qu'il n'a pas fait de fautes, mais jamais on ne pourra lui reprocher de n'avoir pas, dit-il, rendu justice à toutes les races qui habitent ce pays et il croit que le meilleur moyen d'envisager la chose publique, c'est de la faire franchement et avec sans-froid, au lieu de soulever la haine et la division entre les races et les classes."

"Je sais, dit-il, qu'on me fait passer ici pour un ennemi de votre race et un autocrate."

"Je suis prêt à vous dire ce que j'ai fait et les circonstances qui m'ont dicté la conduite à suivre."

Il expose ensuite sa politique aux arguments qu'il avait invoqués dans son discours à Shawinigan Falls.

"Les chemins de fer, dit-il, ont été construits par le gouvernement qui nous a précédés et ce sont ces réseaux immenses qui nous ont tombés sur les bras et qu'il a fallu prendre pour les relever de la banqueroute."

"Mais, nos réseaux sont actuellement mieux desservis qu'avant. Dans le dernier mois, nous avons eu un surplus et les gens qui viennent aux Trois-Rivières par les chemins de fer nationaux peuvent constater qu'ils ont un meilleur service."

"M. Bureau voudrait-il retourner les chemins de fer nationaux à une compagnie privée? Mais ce chemin de fer qui est votre propriété deviendrait-il votre propriété? On ne peut faire cela avec des réseaux qui sont les plus vastes et les plus longs du monde entier."

Il est vrai que nous aurons des déficits à payer pour un temps, mais il y a des hommes ici, dans cette vaste salle, qui verront dans quelques années ces chemins de fer payer des dividendes et de bons intérêts (applaudissements).

Le Transcontinental qui a été construit par les libéraux ne peut être abandonné. Un temps viendra

où une population plus dense et plus nombreuse sera fière d'avoir ce grand réseau qui apportera des revenus.

Le premier ministre parle ensuite de la marine marchande et dit pourquoi le gouvernement a dépensé 66 millions pour construire 66 navires pour l'exportation des produits canadiens.

"Vous n'entendez plus une certaine classe de politiciens critiquer cette marine marchande quand le jour viendra où l'exportation canadienne deviendra impossible sans le concours de ces navires de la marine marchande."

"Cette marine marchande vous a ouvert les portes des marchés du monde entier; elle a fait connaître au loin les produits du Canada; elle a donné de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers; elle a ouvert de nouveaux débouchés industriels. D'ailleurs ne voyons-nous pas l'importance d'une marine marchande par l'exemple de la marine marchande du C.P.R. qui n'aurait pas fait connaître des navires si elle avait cru que c'était là une dépense exagérée pour le pays."

Quelqu'un crie alors dans la salle:

"Construisez plus de navires!"

Et le premier ministre répond: "Voilà le résultat de ce qu'on appelle le sens commun." (Rires et applaudissements.)

"Pourquoi, continua-t-il, avons-nous construit cette marine marchande? Quand nous avons commencé cette construction, personne ne nous l'a reprochée, parce qu'on en avait besoin dans le temps. Il suffit des élections pour nous attirer des reproches."

"Mais les libéraux eux-mêmes avaient appuyé la politique d'une marine marchande au printemps de 1914 et six mois après, la guerre chaque homme dans la Chambre, du côté de l'opposition parlementaire, avait approuvé cette politique d'une marine marchande canadienne. Tous, à la suite de M. King, nous appuyèrent, parce que cette marine et ces navires étaient construits au Canada. Aujourd'hui, on nous le reproche."

"D'ailleurs on ne peut pas posséder des milliers de réseaux ferroviaires, sans avoir des débouchés sur les mers. On ne peut avoir de gros trafic de marchandises sans une marine marchande."

Le premier ministre parle ensuite des avantages de la protection et répète ce qu'il a déjà dit à ce sujet, en maintes circonstances.

"Vous devriez voter, conclut-il, pour celui qui vous promet la protection pour vos industries et vos fermes."

La fin du discours de M. Meighen faisant l'éloge du Dr Normand est interrompu par des cris assez discordants venus de la porte d'entrée où se tenait un groupe assez turbulent d'interrompueurs que ne put maîtriser la police.

LE DR L.-P. NORMAND

"Vous venez d'entendre le premier ministre du Canada énoncer la politique qu'il préconise à travers tout le pays, dit d'abord le Dr Normand."

"Le premier ministre du Canada, dans les journaux d'Ontario et de Québec, est accusé de toutes sortes de choses, mais jamais on n'a été capable de donner la preuve."

"M. Meighen vous a dit toute à l'heure que l'accusation que l'on portait contre lui était d'être un autocrate, et savez-vous pourquoi on appelle le premier ministre un autocrate? M. Meighen a succédé à l'ancien premier ministre du Canada, sir Robert Borden, et pendant que l'on dit que M. Meighen est un autocrate, ici même, dans la province de Québec, nous sommes l'exemple réel de la même question. Le premier ministre actuel de la province de Québec, M. Taschereau n'a jamais été élu par le peuple, mais il a été dans les mêmes circonstances que M. Meighen lorsqu'il a pris les rênes de l'administration de la province en succédant à sir Lomer Gouin."

"Il faut, dans les circonstances actuelles, que tout le monde s'entende, ici dans cette province, et donne l'exemple de la bonne entente, mette de côté les animosités, les préjugés, le fanatisme pour que toutes les races se donnent une main généreuse et concourent toutes à l'administration du Canada."

"Le premier ministre, tout à l'heure, vous a parlé longuement de la question des chemins de fer. Vous avez sans doute compris. Vous avez compris que M. Meighen vous a dit qu'à l'heure qu'il est, la question des chemins de fer était une question primordiale pour le pays."

"Or je ne crains pas de dire que s'aurait été une ligne de conduite criminelle de la part du gouvernement de fer en liquidation et de ne pas les soutenir avec les deniers publics."

"M. le premier ministre vous a aussi parlé de la question de la marine marchande. La question de la marine marchande vient encore du gouvernement libéral, et c'est le gouvernement conservateur-unioniste qui l'a mise en pratique. Croyez-vous qu'il soit possible au gouvernement du Canada de donner de la vie à deux ou trois continents, tant que nous possédons si nous n'avons pas, aux ports des différentes parties du pays, une marine marchande pour transporter à l'extérieur, les produits que nous fabriquons au Canada. D'ailleurs, est-ce que le C.P.R. ne possède pas lui-même sa marine marchande et est-ce plus mauvais pour le Canada d'avoir sa marine marchande que le C.P.R. d'avoir la sienne? D'un autre côté, nous ne devons pas oublier

que la construction de cette marine marchande a été la richesse pour le pays, et ici, aux Trois-Rivières, je fais appel à la population locale pour lui demander de reconnaître le bien accompli par les deux grandes industries maritimes, la Tide-water et la Shipyard. Qu'on se rappelle tout l'argent que les citoyens ont gagné avec la construction de cette marine. Si nous pouvions obtenir la réouverture de ces usines, est-ce que ça ne ferait pas le bonheur de notre population?"

Etudiez bien cette question et celle de la protection et je vous demande qu'au 6 décembre prochain, vous jugiez la politique que le premier ministre a mise devant vous et enregistriez vos votes pour lui et pour moi."

Puis il termine en faisant appel aux femmes, dont il salue la présence nombreuse, de voter selon leur jugement le 6 décembre.

A SHAWINIGAN

Les Trois-Rivières, 8 (D.N.C.). — Le premier ministre Arthur Meighen a parlé, hier après-midi, à deux assemblées à Shawinigan.

Aux deux endroits, M. Meighen a été écouté avec attention et a prononcé le même discours, s'appliquant surtout à montrer la fausseté de l'article du "Globe" de Toronto, lui attribuant des paroles de haine à l'adresse de la province de Québec.

Le Dr Dufresne, maire de Shawinigan, président a souhaité la bienvenue à M. Meighen. Il a déclaré que M. Meighen était à apprendre le français et qu'il dirait quelques mots en notre langue.

M. Fernand Quesnel, qui lui a succédé, n'a prononcé que quelques mots, dénonçant les libéraux qui s'appliquent à démontrer que la conscription est l'œuvre de M. Meighen. L'orateur déclare que la loi de la Milice de 1904 était pire dans ses effets que la loi du service militaire de 1917.

M. ARTHUR MEIGHEN

"C'est pour moi un véritable plaisir de me trouver dans votre cité si belle, si industrielle et je regrette beaucoup de ne pouvoir parler la belle langue française et, nécessairement, je devrai parler l'anglais," dit d'abord M. Meighen.

Puis continuant son discours en anglais:

"Je suis, dit-il, pour la première fois de la campagne électorale, au cœur même de la population canadienne-française et j'étais anxieux de venir ici vous parler et, au moins, montrer par ma présence combien je ressemblais aux autres hommes, si on ne peut pas me comprendre. Comme vous le voyez, je n'ai pas l'apparence diabolique que l'on me prête."

"On a dit que j'étais hostile aux Canadiens français. Mais si quelqu'un est capable de me dire que j'ai prononcé un mot ou une phrase haineuse contre les Canadiens français, il ne pourra jamais le prouver et je le défie de le faire. Les paroles que les politiciens prononcent en chambre sont écrites dans le Hansard. Ces mots de haine que l'on me reproche, on ne peut en trouver aucun; c'est pourquoi je dis que c'est de la calomnie."

"J'ai fait ce que j'ai cru bon de faire et jamais je n'ai agi ayant derrière la tête l'idée de nuire à Québec."

"Il y a la grave question de la guerre qu'on me reproche tant. Dans cette circonstance, le parlement canadien a décidé l'annulation de faire tout son possible. De cette province des héros sont nés et je ne crois pas que l'on puisse compter dans le Canada des héros qui méritent autant nos éloges que ceux-là. Maintenant que la guerre est terminée, nous sommes heureux d'être vainqueurs et d'avoir fait notre devoir."

"L'après-guerre est venue avec ses souffrances et ses difficultés financières. Mais, au point de vue économique, le Canada peut se vanter d'être dans une position bien plus avantageuse que les pays d'Europe."

"M. Bureau vous dira que nous avons une grosse dette. C'est vrai. Mais, comparée à notre population, nous avons la dette la plus basse de tous les pays qui ont participé à la guerre et nous avons fait un effort considérable."

A Portage-La-Prairie, déclare plus loin l'orateur, j'ai pu adversaire un partisan de M. Crerar, un fermier uni qui est contre le programme politique libéral de M. King. Cependant, malgré cela, M. King demande aux libéraux de voter pour lui contre moi. Là, le chef libéral dit qu'il est libre-échangiste, tandis qu'il se dit protectionniste modéré, dans l'Est du Canada."

Mais, voulez-vous que vous marchiez aux vivres soient envahis par les produits américains, puisque ceux-ci seront exemptés d'impôts douaniers? Le voulez-vous? C'est ce que les fermiers veulent dans l'Ouest, parce qu'ils se fient pas mal d'acheter du Canada ou des États-Unis."

M. Lemieux et sir Lomer Gouin disent de leur côté, qu'ils croient à la protection dans l'Est du Canada, tandis que M. King dit qu'il croit au libre-échange."

M. Meighen prêche l'union en montrant le danger qu'il y a à prêter une politique pour l'Ouest et une autre pour l'Est, afin d'avoir des votes.

"Ce Dominion, dit-il, est un et doit rester un."

C'est à vous de répondre et de dire si je suis plus digne que ces gens qui sont pour la politique Wood-Crerar dans l'Ouest et pour la protection modérée de sir Lomer Gouin dans l'Est."

Le premier ministre déclare ensuite qu'il regrette beaucoup l'isolement de Québec.

"Nous ne voulons pas que la province de Québec soit isolée et jamais au monde nous ne l'avons voulu. Je suis peiné que votre province n'ait pas plus de sièges dans le parlement. Vous avez bien le droit d'élever les hommes que vous voulez; mais n'empêchez que votre province n'est pas représentée."

Quant à moi, j'ai toujours fait ma part pour le pays. Et, si vous ne m'approuvez pas, daignez au moins me donner crédit."

M. Meighen dit ensuite quelques mots en faveur du Dr Normand et termine en disant que la population de ce comté ne devra pas oublier le grand sacrifice qu'a fait le candidat du parti conservateur en lui

IRLANDE

Tout dépendra d'après-demain

SIR JAMES CRAIG AURA UNE ENTREVUE AVEC M. LLOYD GEORGE, JEUDI. — CET ENTRETIEN DÉCIDERA DU SORT DES RELATIONS ANGLO-IRLANDAISES.

Londres, 8 (S.P.A.). — Les discussions entamées depuis près de quatre mois en vue de résoudre le problème irlandais approchent de la phase critique. A la suite d'un entretien prolongé avec M. Lloyd George, hier, sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, a demandé aux membres de son cabinet de Belfast de venir à une réunion à Londres afin d'être mis au courant des propositions, offertes par le gouvernement anglais.

Les membres du cabinet de l'Ulster qui assisteront à la réunion sont John Milne Barbour, le marquis de Londonderry, U. S. Andrews, et E. A. Archdale. Thomas Moles, président des commissions du parlement de l'Ulster, participera aussi à la conférence. Sir James Craig aura une entrevue avec le premier ministre Lloyd George, jeudi après-midi. Le premier ministre de l'Ulster a refusé de prendre sur lui la responsabilité de l'acceptation des propositions du gouvernement anglais, c'est pourquoi il a convoqué ses collègues à Londres. Il désire aussi prendre l'avis des parlementaires de l'Ulster à Westminster.

Sir James a permis de dire que M. Lloyd George a consenti à recevoir la délégation de l'Ulster après l'entretien qu'il aura de nouveau avec le premier ministre de cette région de l'Irlande. Tout dépend donc des réunions de jeudi. Si les représentants de l'Ulster rejettent définitivement les offres de compromis du gouvernement, il se peut que M. Lloyd George mette sa menace à exécution et abandonne les rênes du pouvoir.

Les délégués du Sinn Féin attendent patiemment le résultat des conférences entre le premier ministre anglais et sir James Craig. Lord Fitzalan, gouverneur général de l'Irlande, a été appelé à prendre part à la conférence, hier. Plusieurs chefs irlandais et plusieurs unionistes anglais sont aussi consultés.

La Société Médicale de Montréal

La 12ème séance de la Société médicale de Montréal aura lieu, mardi soir, le 8 novembre, 1921, à 9 heures précises, à l'Université de Montréal, 135, rue Saint-Denis, dans l' amphithéâtre de Chimie, 4ème étage.

Programme :

Tuberculose cutanée. M. G. Archambault.

Conférences :

1) Histoire de la Médecine et de l'Hôtel-Dieu sous le régime Français jusqu'à l'union de Victoria et de Laval. (Avec projections.)

M. E. Saint-Jacques

2) Création de la section Canadienne du foyer Franco-canadien.

M. Athanas David portera la parole à ce sujet.

Notre part

Londres, 8. — (S.P.A.). — La Société des Nations fait savoir qu'il a été inexactement annoncé que la Grande-Bretagne et ses dominions contribueraient pour quarante pour cent des dépenses de la Société.

D'après la nouvelle distribution, la Grande-Bretagne et les dominions contribuent approximativement 24 et demi pour cent. La part de la Grande-Bretagne est de 1,994,000 de francs-or et la part du Canada de 775,000 de francs-or de l'Australie et de l'Afrique-Sud, de 332,000 chacune; celle des Indes, de 1,440,000, et celle de la Nouvelle-Zélande, de 221,000.

donnant un gros vote le 6 décembre prochain.

LE DR NORMAND

Le docteur Normand s'applique à traduire en français ce que le premier ministre venait de dire, au sujet du "Globe" de Toronto et au sujet de la protection.

M. Meighen a eu l'occasion de déclarer à Québec, avant de s'embarquer pour Londres: "Je comprends toute la responsabilité qui m'incombe, parce que je sais que le Canada est composé de races ayant des droits égaux et je m'engage à protéger sur un même pied d'égalité le droit de ces deux races."

(Appl.)

Au mois de septembre dernier, M. Meighen décida de faire la reconstruction de son cabinet et il nous invitait à prendre dans le gouvernement la place à laquelle la province de Québec avait droit, place qui avait été désertée pendant plusieurs années.

"Nous avons cru, dit le Dr Normand, tendre une main généreuse au premier ministre du pays, comprenant que l'intérêt de la race canadienne-française était dans l'union et non dans l'isolement."

"Si donc nous quittons nos affaires privées pour prêcher l'union dans cette province, c'est parce que nous croyons qu'il n'y a qu'un seul moyen de faire un Canada uni: c'est de travailler tous ensemble pour faire prospérer l'administration de ce pays."

"Les libéraux n'ont pas besoin de crier à la banqueroute. S'il y a de la gêne, cela est dû à deux grandes causes, dont la plus importante est la guerre et aux dépenses exagérées pour la construction de chemins de fer, construction qui a été entreprise par les libéraux, comme le transcontinental et le Grand-Nord."

D'ailleurs, les libéraux n'ont pas à réviser cette dette et ces grosses dépenses, puisqu'ils ont voté pour un milliard et demi de dollars de subside de guerre, en Chambre, et que le vote a été de 226 sur 235, soit à presque l'unanimité de la Chambre.

TELEPHONE EST 8000

Occasions du Mercredi

SOUS-VETEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS

SOUS-VETEMENTS à envers bien ouaté, marque Penman, pour hommes; grandeurs pour camisoles: 34 à 44; grandeurs pour caleçons: 32 à 42. Prix, le morceau

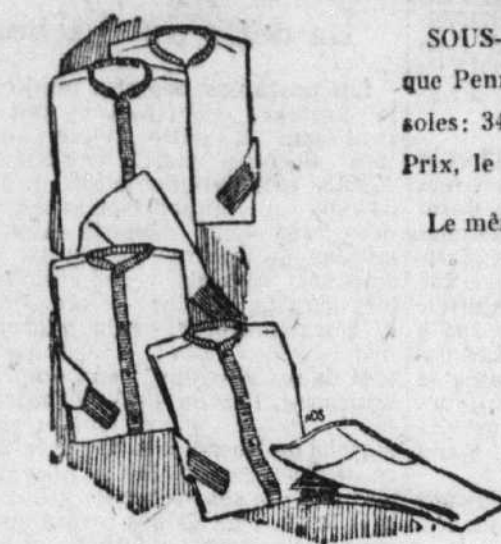
1.25

Le même sous-vêtement genre combinaison. Prix

2.25

SOUS-VETEMENTS en tricot de laine à côtes fines, marque Penman; envers laineux. Grandeurs pour camisoles: 34 à 44; grandeurs pour caleçons: 32 à 42. Prix, le morceau

2.25



SOUS-VETEMENTS, genre combinaison, en coton ouaté, marque Penman ou Yorknit, pour garçons; grandeurs: 22 à 32. Prix

1.35

SOUS-VETEMENTS, genre combinaison, en tricot épais, laine et coton, pour garçonnets. Grandeurs: 24 à 32. Une valeur de 2.25, pour

1.98

—Au rez-de-chaussée.

AU RAYON DES BAS

BAS GOLF

BAS GOLF pure laine pour hommes et garçons; couleurs: noir, gris, brun foncé et beige; revers de couleurs variées; pointures: 6 à 10 1/2. Valeurs de 1.00 et 1.25 la paire pour

.69

BAS en pure laine finie worsted, pour dames et enfants; tricot à côtes larges, en noir et brun foncé; pointures: 7 à 10. La paire

.75

BAS SPORT en pure laine, pour dames; tricot à côtes larges; nuances: mélangé, bruyère et Lovat; pointures: 8 1/2 à 10. La paire

.98

—Au rez-de-chaussée.



CARPETTES EN LINOLEUM

CARPETTES en linoleum de liège de qualité parfaite; choix de dessins et de nuances. Dimensions:

2 x 3	prix	10.50
2 1/2 x 3	prix	13.50
3 x 3	prix	16.75
3 x 3 1/2	prix	18.75
3 x 4	prix	21.50
3 1/2 x 4	prix	24.50
4 x 4	prix	26.50

SPECIAL POUR MERCREDI

SURVEILLEZ BIEN CE CERCLE

Chaque jour apportera son aubaine

CHAUSSETTES POUR HOMMES

CHAUSSETTES pure laine, marque Penman; tricot à côtes fines; moyenne épaisseur. Nuances: gris, Lovat et noir. Régulier 1.00 la paire, mercredi

.79

—Au rez-de-chaussée.

LINGERIE POUR DAMES

TABLIERS genre robe, pour dames. Indienne de fantaisie de nuances pâles; encolure ronde garnie de chambray de couleurs unies; manches courtes, ceinture. Rég. 1.25 pour

.89

CHANDAILS genre veston ou attachant dans le dos, pour dames; tricot uni tout laine; collet tuxedo en laine blanche broyée; poignets et ceinture; nuances: sable, rose, turquoise et vert irlandais. Rég. 3.98 pour

2.98

Payez vos Achats avec le Revenu de

8%

garanti sur nos actions privilégiées. Dans un délai de 2 à 15 ans votre capital vous sera remboursé, augmenté de dix pour cent. Dix actions de \$100.00 vous assurent un revenu de \$80.00 par année. Renseignements fournis à notre bureau d'information ou au

CREDIT NATIONAL LIMITEE, 145 rue St-Jacques, Chambre 715. Téléphone: Main 5168.

CHAUSSURES

Quatrième et dernier jour de notre GRANDE VENTE DE CHAUSSURES POUR HOMMES



Valeurs de 7.00 à 9.00 pour

4.98

—Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 rue Sainte-Catherine Est, coin Saint-André et Saint-Christophe.

J.-N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président

J. Dugal, Directeur-Gérant.